



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



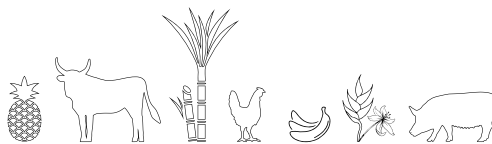
Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Guadeloupe ■ Guyane ■ Martinique
Mayotte ■ La Réunion - Saint-Barthélemy
Saint-Martin ■ Saint-Pierre-et-Miquelon





SOMMAIRE

■ Le mot du président du conseil d'administration Le mot du directeur

1 L'office : mobilisé avec ses partenaires face à la crise sanitaire

2 Les filières agricoles et agro-alimentaires résilientes face aux perturbations du marché

- 2.1 - La filière banane, une consommation consolidée en métropole
- 2.2 - La filière canne-sucre-rhum, mutation et adaptation en période de crise
- 2.3 - Les productions végétales diversifiées, atout dans les territoires
- 2.4 - Les productions animales, pro active en période de crise

3 L'année 2020 dans les territoires, mobilisation des filières et des services de l'État

- Guadeloupe
- Guyane
- La Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Saint-Barthélemy
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon

4 L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM, un outil d'éclairage pour les filières et les pouvoirs publics

5 La vie de l'office, service permanent au service des filières en période de crise

- 5.1 - La gouvernance de l'ODEADOM renouvelée et ses missions consolidées
- 5.2 - Le paiement des aides par l'ODEADOM
- 5.3 - Les contrôles, les audits et la certification
- 5.4 - Budget de fonctionnement et ressources humaines
- 5.5 - La refonte du système d'information
- 5.6 - Présence au SIA et autres actions de communication
- 5.7 - Les partenariats



Joël SORRES
Président du conseil d'administration

Mot du président du conseil d'administration

2020, une année éprouvante, des avancées à capitaliser en 2021.

“ L'année 2020 a été exceptionnelle à de multiples points de vue. Ce rapport d'activité en donnera un aperçu pour ce qui concerne plus spécialement la vie de notre établissement public ODEADOM et des filières agroalimentaires des outre-mer. Mais même en restant très synthétique il ne peut qu'effleurer le nombre et l'ampleur des événements et évolutions que nous avons tous vécus au cours de cette année de crise. Cela a clairement été une année éprouvante pour tous. Les filières agricoles et agroalimentaires des outre-mer ont été, comme tous les secteurs économiques à des degrés divers, ballottées au gré des impératifs sanitaires. Et si leur engagement, leur esprit de responsabilité et de solidarité ont déjà été salués par les ministres et appréciés par nos concitoyens, je veux à mon tour témoigner de cette mobilisation extraordinaire et extraordinairement difficile.

En ce début d'année 2021, on aperçoit certes une sortie mais le rythme et les modalités sont encore trop incertains pour estimer les dégâts qui se poursuivront pour la vie économique de nos entreprises.

Et comment ne pas saluer également les réalisations de cette période. Cette année 2020 aura vu une vraie appréciation par les consommateurs de nos territoires de l'intérêt de la production locale. Dans l'objectif partagé de progression vers l'autonomie alimentaire, des exemples concrets sont notés dans chaque territoire. Autant de progrès à capitaliser. Le collectif s'est exprimé et les solidarités de filière se sont renforcées dans ce moment si singulier.

L'occasion m'est donné à ce passage de relais pour la présidence du conseil de l'ODEADOM de rendre hommage à mon prédécesseur, Louis-Daniel Bertome qui a présidé ces trois dernières années aux destinées de l'office. L'an passé, pratiquement à la même date de la parution de ce rapport, il exprimait au Président de la République à l'Elysée, et à tous les représentants rassemblés, les engagements et les attentes de toutes nos filières pour donner corps aux orientations nationales.

Les opportunités ouvertes sont aujourd'hui très importantes, il faudra collectivement savoir les saisir. C'est le cas pour le plan de relance national qui doit être mis à profit dans les outre-mer pour engager des vrais investissements de reprise. Il nous faudra également être agiles et ouverts en matière de « transformation » agricole dans nos outre-mer, en lien avec les évolutions des programmes nationaux et européens. L'office jouera son rôle pour éclairer ces évolutions, accompagner les acteurs, ouvrir les débats dans ses instances. Je veillerai à la poursuite des travaux de concertation avec un objectif de construire collectivement des solutions. Et le souhait est également qu'à cette fin on puisse enfin se voir, échanger et trouver les temps et les lieux pour cela. ”

2/3



Jacques ANDRIEU
Directeur

Le mot du directeur

En 2020 nous avons appris de la souplesse.

“ Les deux premiers mois de l'année 2020 étaient presque classiques et jusqu'au salon de l'agriculture, l'office traçait sa route pour aider « classiquement » les filières ultramarines et engager, sans doute moins traditionnellement, les travaux pour accompagner les mutations dans le chemin de transformation tracé par le Président de la République. C'était l'an passé au salon, un extraordinaire plaisir de retrouver nombre d'acteurs ultramarins à ce rendez-vous annuel incontournable et de prendre la mesure des projets dans tous les territoires.

Et puis l'année a basculé dans une autre dimension qui a amené à revoir tous nos repères. Nous n'avons plus rencontré nos administrateurs et les correspondants des filières que par visioconférence. Nous avons bâti de nouvelles formes de travail interne au pied levé. Et je veux saluer ici l'extrême sens de responsabilité de tous les agents de l'office qui ont eu à cœur de

poursuivre leurs tâches dans des conditions totalement nouvelles et parfois éprouvantes. Nous avons participé à toutes les réunions exceptionnelles tenues avec les services de l'Etat outre-mer. Et nous nous sommes tenus à une priorité claire : être au côté des filières et ne faillir en rien sur notre rôle d'organisme payeur. La crise était là ; il ne s'agissait pas d'induire la moindre difficulté supplémentaire aux acteurs économiques déjà éprouvés. Le bilan de notre action à ce titre est positif, non seulement les paiements attendus étaient là, tout en assurant de surcroît le même niveau d'exigence dans leur exécution.

L'absence de contacts directs, de déplacements dans les territoires, de rencontres physiques, nous ont sans doute plus affectés encore que les acteurs des territoires ultramarins locaux. Gageons que c'est désormais une affaire de semaines plus que de mois pour retrouver des fonctionnements plus favorables.

Mais ce ne sera pas un retour dans des modes ou des habitudes passées. L'office a appris également, de l'agilité, sans doute un peu plus de réactivité, de nouveaux outillages, de nouvelles collaborations. Autant il y a un défi pour les filières agricoles ultramarines pour capitaliser les avancées arrachées en cette période difficile dans la voie de l'autonomie alimentaire, autant l'enjeu sera également pour l'établissement de capitaliser ce que l'année a imposé de modernisation au service, toujours, de ses partenaires. ”

L'office : mobilisé avec ses partenaires face à la crise sanitaire

L'année 2020 restera celle de la Covid-19. Ce rapport d'activité témoigne, à travers les différentes contributions, des vicissitudes traversées par tous les secteurs d'activités liés à l'agriculture des outre-mer, que ce soit chez les acteurs des filières ou dans les services administratifs qui sont à leur côté, dont l'ODEADOM. Et si l'année a été en tout point exceptionnelle, le plus notable, paradoxalement est sans doute que les résultats ne soient finalement pas dégradés.

Sur le plan économique, la résilience des filières agro-alimentaires à travers cette crise unique est d'abord rappelons-le, le fait de la mobilisation extraordinaire de tous les acteurs. Il n'y a pas de hasard ou de conditions plus favorables dans les territoires ultramarins qui ont été touchés comme tout le territoire par la maladie et qui ont fait l'objet, souvent plus qu'ailleurs, de mesures de prévention fortes face aux risques accrus qu'ils présentent. C'est aussi le fait d'un accompagnement public sans faille qui a été déployé à grande échelle par le gouvernement et relayé au niveau européen.

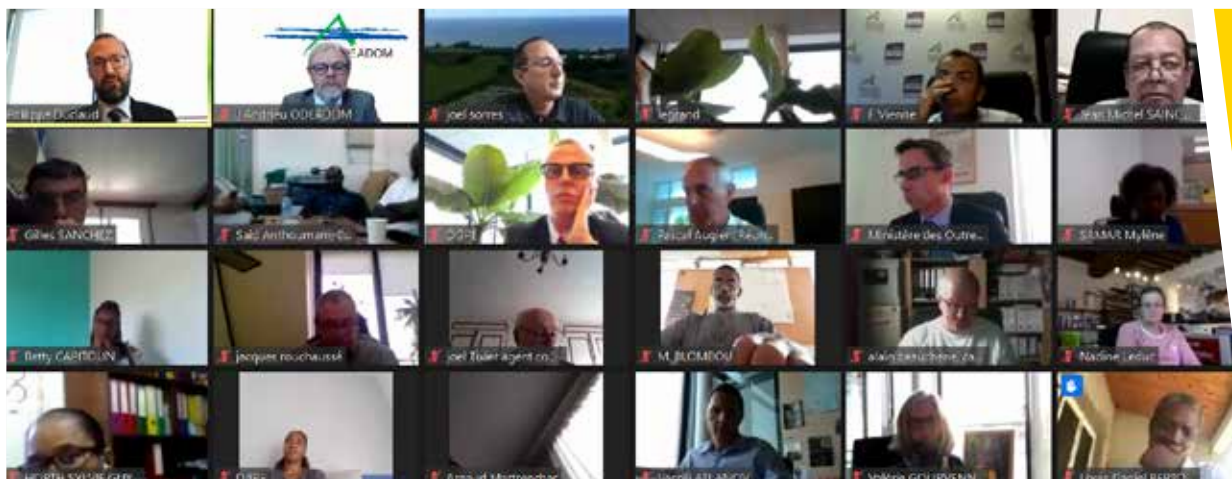
Pour l'ODEADOM il a été clairement posé comme priorité dès le tout début une continuité dans ses activités d'accompagnement des filières et surtout dans le paiement des aides qu'il assure. Il n'était pas question que des défaillances dans ses activités rajoutent des difficultés pour les acteurs économiques. Au final, les résultats sont là, avec des versements réguliers et sans faille malgré une dynamique particulièrement élevée puisque l'année 2020 a vu la concrétisation des engagements du président de la république avec une montée en puissance des crédits nationaux complémentaires des crédits européens de plus de



15%, lesquels ont été versés comme les années précédentes, avant le 15 octobre.

Et cela s'est fait malgré des conditions de travail largement nouvelles et qui se sont construites au fil de l'eau. Les personnels, à l'office et chez nos partenaires en DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), ont presque tous du travailler à distance à compter du 17 mars 2020. Les défaillances de l'acheminement postal des dossiers ont imposé des dématérialisations nouvelles. Les conditions de contrôle se sont révélées impossibles à poursuivre dans des conditions normales. La Commission européenne a été compréhensive à cet égard en permettant des aménagements de texte qui prennent en compte la situation.





Au-delà, l'objectif n'a pas été seulement une continuité d'activité mais aussi une prise en compte des conditions spécifiques apparues dans les territoires ultramarins. Et cela a nécessité une activité de concertation intense et exceptionnelle, avec tous nos interlocuteurs publics et privés, et en inventant de nouveaux modes de communication, notamment un usage nouveau et massif de visioconférences, désormais éprouvé et riche. Les comités sectoriels ont ainsi été réunis en urgence à de multiples reprises. La question de mise en œuvre de dispositifs adaptés aux « circonstances exceptionnelles » a été travaillée dès le mois d'avril 2020. Et la question de la crise a été abordée lors du conseil d'administration de novembre 2020 en présence de tous les administrateurs. Ce conseil, pour la première fois de l'histoire de l'office, s'est tenu en visioconférence, avec un vote électronique en séance, sécurisé et anonyme, pour l'élection du nouveau président.

Alors qu'une des clefs de la prévention de la propagation de la Covid-19 était l'instauration de la distanciation sociale, le défi relevé par l'office a été d'innover pour maintenir et renforcer les liens avec tous les partenaires professionnels. Avant la crise, cela a été une belle opportunité d'en rencontrer beaucoup au salon international de l'agriculture. Bien qu'écourté d'une journée, ce salon a permis de très nombreuses rencontres et échanges. L'ODEADOM a eu l'honneur d'une visite sur son stand du Premier ministre et des ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la ministre des outre-mer. Les présidents des chambres d'agriculture des outre-mer y ont été largement présents.

Par la suite, toutes les possibilités et moyens ont été saisis pour partager les difficultés, les expériences les solutions mises en place au cours de l'année. Cette nécessité de lien a aussi guidé l'initiative de reprise de la lettre d'information de l'office, la « Lettre Océane » qui était interrompue depuis 2016, dont deux numéros ont été diffusés en 2020. Et dès que cela a été possible, le directeur a tenu à aller à la rencontre des partenaires dans les territoires avec un déplacement à La Réunion en septembre et un autre en Guyane en décembre.

Mais cette nécessité de lien a également été source d'exigences internes nouvelles de communication avec les agents de l'ODEADOM, qui se sont adaptés en urgence et avec une grande responsabilité aux conditions de travail très particulières imposées. Cela s'est traduit par des assemblées générales en visioconférence avec tous le personnel de l'office, par de nombreuses réunions du comité technique avec les représentants du personnel, dans des approches très constructives, par la création d'un bulletin interne de liaison et de nouveaux modes de partage et communication.

Enfin l'office s'est engagé auprès des autorités publiques et en lien avec ses partenaires, dans l'orientation voulue par le président de la République pour la transformation agricole des outre-mer, en suite directe des évolutions exprimés à la Réunion en octobre 2019. A ce titre il travaille quotidiennement avec la nouvelle délégation interministérielle à la transformation agricole des outre-mer pour l'alimenter de ses expériences et analyses, il participe aux chantiers lancés par les ministères de l'agriculture et des outre-mer, il suit les travaux menés dans les territoires dans les comités locaux de transformation. Le conseil d'administration de l'office est associé aux réflexions, le délégué interministériel est systématiquement invité à ses réunions et il y fait part des avancées et des propositions.

Citons enfin en dernier lieu, dans la mesure où ce fut un investissement de fin d'année 2020, la participation de l'office à la construction des mesures du plan de relance de l'économie française à la suite de l'épidémie de la Covid-19, lequel déploie un volet agricole important de 1.2 milliards d'euros, et dont les outre-mer sont parties prenante. L'office a été appelé à mobiliser ses correspondants pour l'adaptation des différents appels à projet au contexte ultra marin. La mobilisation des services d'Etat dans les territoires et celle des partenaires professionnels a été importante pour une prise en compte effective des spécificités agronomiques, économiques, sociales des outre-mer. L'année 2021 sera celle de la mise en œuvre et du suivi de ce plan majeur pour l'essor économique des filières agricoles ultramarines.

L'année 2020 restera comme une année certes éprouvante pour tous, mais aussi année d'innovations imposées, d'expériences nouvelles. L'enjeu sera de participer à la relance attendue après les épreuves et de capitaliser les expériences, non pas tant pour faire face à de nouvelles crises mais pour améliorer au quotidien l'action de l'établissement.

Les filières agricoles et agro-alimentaires résilientes face aux perturbations du marché

2.1 La filière banane, une consommation consolidée en métropole

Le mot du président du comité sectoriel Banane, Nicolas Marraud des Grottes

« Que retenir de l'année 2020 qui vient de s'achever ? L'image la plus appropriée est sans doute celle du parcours du combattant pour les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique : que d'embûches et de difficultés en une seule année !

Tout d'abord, au premier trimestre, nous avons subi au niveau de notre production un effet retard lié au très fort épisode cercosporiose noire de fin 2019, avec pour conséquence des coefficients carton/régime historiquement bas (-25% à -30%). Nous avons ensuite eu à vivre, comme de nombreux territoires, la pandémie liée à la Covid-19. La réactivité de l'ensemble des maillons de notre filière nous a permis de continuer à fonctionner. Il a fallu s'adapter aux règles progressives et fluctuantes liées au confinement, assurer l'approvisionnement des équipements de protection (masques, visières, gel, etc.), collaborer encore plus étroitement avec nos fournisseurs et notamment avec la CMA-CGM et, dans un contexte fortement dégradé et perturbé, nous avons tenu le cap.

A partir du mois d'avril, c'est une sécheresse là aussi historique qui a commencé et qui a perduré jusqu'en septembre. Les impacts aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe sont majeurs avec des pertes de production avoisinant les 60.000 tonnes et s'étalant dans le temps. Nous avons certes été épargnés par les cyclones et autres tempêtes en 2020, mais l'impact de cette sécheresse sur nos territoires est largement équivalent.

Avec à peine 190.000 tonnes, notre volume de production 2020 est bien loin des 250.000 tonnes prévues initialement. Nous avons certes obtenu la reconnaissance en calamité agricole et en circonstances exceptionnelles de ces différents événements, mais notre sole bananière est durablement impactée (parcelles fragilisées, replantations limitées).

Au niveau du marché, l'épisode Covid-19 a renforcé la préférence nationale et du fait de nos volumes limités, l'essentiel de notre production a été commercialisée sur le marché hexagonal. Cela se traduit par une meilleure valorisation mais qui ne compense pas l'absence de volumes.

On voit encore plus aujourd'hui qu'il est essentiel de continuer à démarquer notre banane du reste de la production mondiale avec des démarches commerciales et des produits spécifiques.

Cette année 2020 est probablement une des plus difficiles pour les producteurs que nous sommes. Depuis maintenant près de 15 ans, nous nous battons pied à pied pour faire de notre filière un modèle d'organisation et de transition agro-écologique. Nous avons tenu bon face à l'arrivée de la cercosporiose noire, puis face à l'arrêt du traitement aérien. Nous avons même réalisé l'exploit de tenir les engagements des plans Ecophyto malgré notre contexte de production en zone tropicale humide, si bien que certains d'entre nous ont même tenté l'aventure du Bio. Mais après tous ces combats et après cette succession de



catastrophes climatiques sur les 5 dernières années, force est de constater que, dans un cadre réglementaire toujours plus contraint, la nature nous rattrape.

Les chantiers qui nous attendent devront impérativement tenir compte de cette nouvelle donne qui se traduit déjà par des impasses techniques sur certaines zones de nos territoires et qui ne cesse de renforcer la sensibilité climatique de notre production.

L'ODEADOM aura bien évidemment un rôle central à jouer dans les challenges à venir afin de permettre au plus grand nombre possible de producteurs de les relever. »

La situation de la filière banane

En 2020, la filière banane des Antilles peine à atteindre un retour en pleine production, après avoir souffert des deux cyclones Matthew (2016) et Maria (2017), d'un épisode de pluies diluviennes qui a touché 4 communes martiniquaises en 2018 et d'un épisode de sécheresse sur la Martinique en 2019. La campagne 2020 est marquée bien sûr par le contexte sanitaire lié au Covid-19 mais surtout par une sécheresse historique en intensité et durée sur les deux îles, pénalisant la production 2020 mais impactant également le potentiel de production 2021. Malgré des conditions à priori moins favorables au développement de la cercosporiose noire, les parcelles de bananiers sont sévèrement marquées par la maladie, conduisant à des effeuillages très pénalisants pour la survie et la production des plants. Les restrictions d'usage de substances actives fongicides en sont d'autant plus durement ressenties. En 2019, une sérieuse menace s'est rapprochée des Antilles : la fusariose (ou maladie de Panama) de race tropicale 4 a été détectée en Colombie. Cette maladie, due à un champignon du sol, provoque un défaut d'alimentation des plants et le jaunissement des feuilles, ce qui limite la photosynthèse : les plants ne produisent plus de régime. Une fois en place, la maladie ne peut être éradiquée. La filière reste mobilisée pour retarder l'introduction du champignon sur le sol antillais. (Source CIRAD).

Le retour progressif en production a permis la mise sur le marché français d'environ 182 740 tonnes de banane antillaise, soit une baisse de 8 % par rapport à 2019, pour un volume net toute origine sur ce marché autour de 699 000 tonnes. Le marché français progresse encore en volume pour battre, cette année, un record absolu. L'origine antillaise repasse en dessous des apports de « banane dollar ». Les apports ont connu un pic en avril avec plus de 72 500 tonnes, avant de marquer une baisse régulière sur l'été (moins de 50 000 tonnes en août), période où la banane est la moins consommée car concurrencée par les fruits de saison. Le marché français a marqué le pas en novembre 2020 après, il est vrai, un rallye de plus de 9 mois de croissance ininterrompue.

Les prix en vert sur le marché français ont atteint un pic lors du premier trimestre de l'année pour ensuite connaître une baisse constante malgré un léger raffermissement des prix à la rentrée scolaire. Les performances de prix sont supérieures au 1^{er} trimestre mais sont globalement moins bonnes qu'en 2019. En 2020, les prix moyens mensuels ont oscillé entre 10,44 et 14,34 euros/carton. Les prix en fin d'année ont connu une baisse significative.



Stratégie de filière

Dans le contexte décrit ci-dessus, la banane française, vendue au doigt à prix fixe, continue sa progression dans les points de vente, et le développement de production issue de l'agriculture biologique reste un objectif majeur. Enfin, les producteurs s'engageant à lutter de façon durable contre la cercosporiose noire, en respectant un cahier des charges rénové, bénéficieront également d'une adaptation de l'aide POSEI.

Les modalités d'intervention de l'Office

La base réglementaire du paiement de l'aide POSEI Banane 2020 est constituée du Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et mis à jour chaque année, ainsi que de la décision technique 2016-GC 03 du 4 mai 2016 définissant les modalités d'application et d'exécution pour le programme communautaire POSEI France - Gestion de la mesure « Action en faveur de la filière Banane ». Les crédits d'interventions communautaires sont mobilisés au travers du programme français POSEI qui a fixé le montant de l'enveloppe annuelle d'aide destinée au soutien de la filière banane antillaise à 129,1 millions d'euros. L'aide antillaise POSEI Banane 2020, versée sur les tonnages réalisés de la campagne de commercialisation 2019, a bénéficié au total à 517 producteurs. En Martinique, un peu plus de 96,76 millions d'euros ont été versés aux 349 planteurs adhérents de l'organisation de

producteurs Banamart pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2020 de 193 038 tonnes déclinées comme suit :

- Exportations commercialisées : **148 286** tonnes ;
- Commercialisations locales : 3 405 tonnes ;
- Quantités reconstituées (Pluies diluviennes + Sécheresse) : 41 347 tonnes.

En Guadeloupe, 30,3 millions d'euros ont été versés aux 168 planteurs adhérents éligibles de l'organisation de producteurs. Les Producteurs de Guadeloupe (LPG) pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2020 de 61 378 tonnes déclinées comme suit :

- Exportations commercialisées : 40 962 tonnes ;
- Commercialisations locales : 1 314 tonnes ;
- Quantités reconstituées (Maria) : 19 102 tonnes.

Au total, l'aide POSEI Banane 2020 a représenté 126,179 millions d'euros. La différence avec les 129,1 millions d'euros de l'enveloppe correspond tout d'abord au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes puis au montant des sanctions. Pour 2020, le taux de réduction au titre de la discipline financière a été fixé (au niveau européen) à 2,1404110 %, ce qui représente un prélèvement global de 2,737 million d'euros. Le montant des sanctions s'élève en 2020 à 183 829,63 €. Pour l'année 2020, le remboursement de la discipline financière est versé au titre de l'aide POSEI 2018 pour les producteurs en activité au cours de l'année 2019. Le montant total du remboursement de la discipline financière en 2019 s'est élevé à 1,747 millions d'euros.

L'évolution de la production aux Antilles

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Martinique											
Nombre d'exploitations	435	420	418	397	388	380	371	364	356	354	349
Superficie (ha)	6 980	6 225	6 382	6 142	6 094	5 745	5 463	5 537	4 568	4 398	4 373
Production commercialisée (t)	179 440	194 000	181 677	184 795	158 820	192 435	199 198	197 723	193 065	193 596	193 038
Guadeloupe											
Nombre d'exploitations	208	209	208	200	196	190	183	177	174	172	168
Superficie (ha)	1 940	1 940	1 910	2 037	2 126	2 076	2 027	1 841	1 858	688	1 879
Production commercialisée (t)	55 675	42 442	61 498	66 830	71 439	73 582	63 755	70 255	62 674	60 179	61 378
Antilles											
Nombre d'exploitations	643	629	626	597	584	570	554	541	530	526	517
Superficie (ha)	8 920	8 165	8292	8 179	8 220	7 821	7 490	7 378	N.C.	5 464	6 952
Production commercialisée (t)	235 115	236 442	243 175	251 625	230 259	266 017	262 953	267 978	255 739	253 775	254 416

* le terme de « production commercialisée » utilisé dans ce tableau comprend, les quantités expédiées, vendues localement et reconstituées dans le cadre des circonstances exceptionnelles.

POSEI Bananes 2020	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	14 693 895,71	48 806 105,58	63 500 001,29
Solde	15 501 959,03	47 176 877,16	62 678 836,19
Total Versé	30 195 854,74	95 982 982,74	126 178 837,48
Discipline financière	653 142,91	2 084 190,19	2 737 333,10
Sanction	11 707,95	172 121,68	183 829,63
—	30 860 705,60	98 239 294,61	129 100 000,21
Total	30 860 705,60	98 239 294,61	129 100 000,21



Les filières agricoles et agro-alimentaires résilientes face aux perturbations du marché

2.2 La filière canne-sucre-rhum, mutation et adaptation en période de crise

Le mot du président du comité sectoriel canne sucre rhum, Florent Thibault

« Une nouvelle fois l'année 2020 a obligé les filières sucrières des DOM à relever de nombreux défis climatiques, sanitaires et institutionnels.

Sur le plan de la production, l'année 2020 se termine sur un bilan mitigé :

Les Antilles ont souffert d'un climat sec, qui a limité les tonnages, en baisse pour la troisième année par rapport aux précédentes campagnes. La richesse en sucre reste toutefois dans la moyenne décennale.

La campagne sucrière 2020 en Guadeloupe a été marquée par deux années de sécheresse consécutives particulièrement inhabituelle entre les mois d'avril et juillet. Avec une moyenne de 27,8 C de janvier à juin, le premier semestre 2020 restera dans les mémoires comme le semestre le plus chaud recensé en Guadeloupe depuis 1965.

Les sucreries guadeloupéennes ont broyé 484 692 tonnes de cannes, en retrait de 3% par rapport à 2019. La sucrerie martiniquaise quant à elle a traité 38 708 tonnes.

Comme pour la campagne sucrière, la production de rhum agricole régresse sensiblement avec une baisse de production de 41 755 hectolitres d'alcool pur pour la Guadeloupe en revanche elle augmente de 5,5 pour la Martinique avec une production d'alcool pur de 95 152 hectolitres.

La Guyane, quant à elle poursuit le développement de sa production de canne à sucre, pour un tonnage de près de 8 061 tonnes valorisées en rhum agricole (4 066 HAP).

A la Réunion, les mauvaises conditions climatiques se sont ajoutées au contexte sanitaire une période de sécheresse prolongée et hors du commun, la plus importante depuis 49 ans, a impacté directement le tonnage de la campagne sucrière 2020 avec un résultat de 1 526 082 tonnes de cannes. En revanche, la richesse a été influencée positivement par la sécheresse avec une moyenne de 13,75%, soit la meilleure moyenne enregistrée ces 6 dernières années.

Afin de maintenir le capital productif, un plan de relance de la production cannière a été déployé avec des objectifs de résultats pour 2021. Toutefois, la situation climatique calamiteuse se poursuit malheureusement en début d'année.

En parallèle, les filières canne-sucre-rhum des DOM ont dû s'adapter rapidement au contexte particulier de cette année 2020 pour assurer le fonctionnement et sécuriser leur activité malgré la crise sanitaire.

La pandémie, même si elle a nécessité des ajustements importants pour garantir une production en toute sécurité a impacté modérément le déroulement des campagnes qui ont pu ainsi être maintenues et se dérouler sans accros majeurs.

C'est dans ce contexte que se sont déroulés les travaux du comité de transformation qui visent à renforcer les pistes déjà déployées par les filières sucrières sur la montée en gamme, l'exploration d'une piste sucres biologiques à moyen terme,

la complémentarité entre les filières locales et une meilleure contribution de la canne à sucre à la production énergétique des différents territoires.

Ces travaux doivent permettre d'éclairer les décideurs à l'aube du nouveau cadre européen. Une fois stabilisé, les conditions seront réunies pour que les différents DOM puissent renouveler leurs conventions cannes locales. »

La situation de la filière canne-sucre-rhum

L'Europe continentale constitue le débouché principal (plus de 90%) des productions de sucre des DOM. La suppression des quotas au 1er octobre 2017 a entraîné une surproduction mondiale et une chute vertigineuse des cours qui a frappé encore davantage les sucreries des DOM, car elles pâtissent d'un handicap de compétitivité.

En 2020, la campagne sucrière et rhumière a été plus ou moins impactée par la sécheresse. Malgré la richesse en sucre à la Réunion, la production de sucre n'a pas retrouvé son niveau d'avant 2018. La production de canne était assez bonne à la Martinique après deux mauvaises campagnes, mais la richesse était en baisse par rapport à la campagne 2019 et les volumes de rhum et de sucre restent inférieurs à ceux de 2017.

Production

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles.

Elle joue un rôle important quant à la durabilité de la production agricole par :

- La protection des sols contre l'érosion ;
- La préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- L'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La filière canne à sucre constitue un élément important de l'économie des DOM, tout particulièrement à La Réunion et la Guadeloupe où la canne occupait en 2019 respectivement 22 700 ha et 13 200 ha. La surface en canne à la Martinique reste stable en 2020 avec 3 878 ha. Les quelques 8 000 exploitations cannières des quatre départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein temps. Les sucreries de La Réunion emploient plus de 500 personnes, celles de la Guadeloupe 420 équivalent temps plein salariés, celle de la Martinique plus de 100 soit au total près de 40 000 emplois directs, indirects et induits dans les filières canne, sucre et rhum. Avec la banane aux Antilles et la pêche à La Réunion, les produits de la canne constituent la principale culture agricole d'exportation. Les exportations de sucre de canne et de rhum ont représenté 15,4 millions en 2019 à la Guadeloupe et 53 millions d'euros à La Réunion, soit plus du tiers des exportations des biens de consommations non durables. Cela marque un repli de 2,5% par rapport à 2018 qui accusait



déjà une baisse de -32,8% en raison de conditions climatiques défavorables à la production de canne et donc de sucre. Les produits de la canne représentent respectivement 19% et 16,5% de la valeur ajoutée de l'agroalimentaire à la Guadeloupe et à la Martinique.

10^e producteur mondial de sucre, la France est le seul Etat-membre de l'Union européenne à produire du sucre de canne. La restructuration de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer a été très importante au cours des dernières décennies. Il ne subsiste que 5 unités de production : 2 à La Réunion, 1 à la Martinique et 2 à la Guadeloupe dont l'une sur l'île de Marie-Galante.

De l'ordre de 60% du sucre des DOM sur les 260 000 tonnes de sucre de canne produit en moyenne chaque année est destiné au raffinage. Le solde représente des sucres spéciaux dont 60% sont à destination des industries agroalimentaires et 40% des sucres de bouche. Ces sucres spéciaux sont écoulés sur le marché local et dans l'Union européenne.

Dix-huit distilleries (9 en Guadeloupe, 8 à la Martinique et une en Guyane) produisent du rhum agricole. A La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillation de la mélasse (rhum de sucrerie), la production du rhum agricole restant marginale bien qu'en augmentation, aux alentours de 717 HAP par an. En revanche, en Martinique, 88% du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 86% de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 47,2% de la production de rhum et 13,5% de la production de canne. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole. La production locale de rhum s'accroît (+15,8% entre 2018 et 2019) mais reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane.

Les modalités d'intervention de l'Office

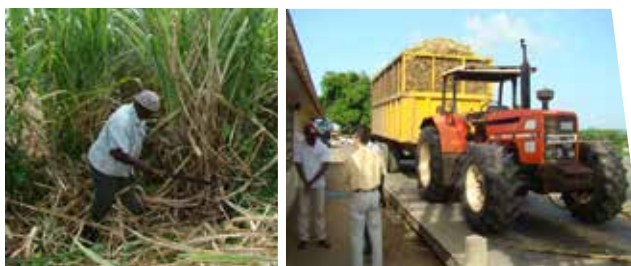
Les crédits d'interventions communautaires

Ces crédits sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

- L'aide au maintien de l'activité sucrière accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2020 à 59,2 M €;
- L'aide au tonnage de canne livré dans les centres de réception (ATCL) qui vise à soutenir les agriculteurs pour la production de cannes à sucre qui ont livré aux industries (usines sucrières et distilleries). Cette aide représente 9,86 M € en 2020 ;
- L'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 87 037 HAP pour le rhum agricole. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,59M € en 2020.

Les crédits POSEI sont stables depuis 5 ans et s'élèvent à près de 74,86 millions d'euros

Crédits européens payés en 2020 relatifs à la campagne 2019	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	TOTAL
aide à la tonne de canne livrée	521 534	2 388 845	6 918 444	32 913	9 861 737
aide à la transformation de la canne en rhum	3 772 601	1 672 917	0	143 224	5 588 742
aide au maintien de l'activité sucrière	1 066 000	13 971 000	44 163 000	0	59 200 000
TOTAL	5 360 135	18 032 762	51 081 444	176 137	76 650 478



Les crédits nationaux

Chaque département priorise les actions qu'il souhaite soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides européennes au titre FEADER, soit en s'appuyant sur des régimes d'aides d'Etat existants.

Par ailleurs dans le cadre du dispositif d'aide pour l'adaptation à la fin des quotas sucriers, 38 M € ont été versés en 2020 aux sucreries de la Guadeloupe et de La Réunion.

La Réunion

L'ODEADOM a participé, à hauteur de 173 822 €, au financement des investissements en faveur des sucreries.

Martinique

37 228 € ont été apportés au financement d'investissements dans les exploitations agricoles et en particulier dans la replantation de canne.

Le CTCS de Martinique a bénéficié d'une subvention de 70 677 € au titre des conseils et de l'encadrement technique des producteurs de canne.

Guadeloupe

L'ODEADOM a soutenu les investissements dans les CUMA pour 315 316 €

Les crédits nationaux engagés (en €)

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	National	Total
2018	5 982	154 966	212 858	38 000 000	38 373 806
2019	0	0	221 732	38 000 000	38 221 732
2020	315 316	107 905	173 822	38 000 000	38 597 054

La filière bénéficie par ailleurs d'autres dispositifs d'appui non détaillés ici, sous forme d'aides mises en oeuvre notamment par l'Agence de service et de paiements (ASP) ou de dispositifs de défiscalisation. Une approche plus globale est présentée dans les travaux de l'observatoire de l'économie agricole des outre-mer de l'ODEADOM..

Une étude importante sur le secteur a été engagée par les ministères de l'agriculture, des outre-mer et de l'économie en 2020 quant aux évolutions de la filière et a été confiée aux inspections générales de ces ministères

Les filières agricoles et agro-alimentaires résilientes face aux perturbations du marché

2.3 Les productions végétales diversifiées, atout dans les territoires

Le mot du président du comité sectoriel production végétale, Joël Sorres

« L'année 2020 est une année d'exception et charnière pour nos agricultures. Au centre d'une économie ébranlée, la filière végétale a su se réinventer pour approvisionner les habitants de nos îles. Cet élan d'imagination est à mettre au crédit d'une organisation forte, ou renforcée.

Réactifs face à la pandémie, les acteurs de la profession ont su s'adapter pour satisfaire les objectifs d'écouler la production et de nourrir la population, ce qui s'est traduit par une multiplicité d'actions comme la vente en ligne, directe, des partenariats renforcés avec les grandes et moyennes surfaces (GMS)... Offres possibles du fait de la structuration grandissante de la filière.

On peut être satisfait collectivement de cette capacité à évaluer et à se mobiliser.

Même si toutefois, la filière melon ou l'activité agroalimentaire des Antilles a pu souffrir des premières semaines du confinement, les agriculteurs ultramarins ont répondu en intégrant dans leur organisation de nouveaux schémas de distribution rapides, accessibles et efficaces, tout en stabilisant les prix aux consommateurs.

Les comités sectoriels n'ont pu se tenir en présentiel comme chaque année, mais le dialogue n'a jamais été rompu entre nos territoires. Au plus fort de la pandémie le rythme de ces réunions s'est accéléré permettant ainsi le partage des expériences développées dans nos régions respectives, une mise en commun des possibles, et une identification des risques d'impacts de la pandémie sur la santé de nos exploitations.

Une attention particulière pour mes collègues des Antilles qui ont connu une année spécialement éprouvante subissant une sécheresse sans précédent, cumulée aux efforts déployés pour maintenir une production mise en difficulté par le confinement et ses complications ainsi que la raréfaction du fret. A cet égard les dispositifs d'indemnisation ont été mis en place par l'activation des circonstances exceptionnelles au titre de la sécheresse et du Covid-19.

J'aime à penser que le travail accompli durant cette année 2020 saura s'ancrer dans la durée, et que nous avons capitalisé pour l'avenir. Il nous reste à consolider ou améliorer les mises en œuvre. Les outils sont disponibles : le plan de relance, le comité de transformation sont à la fois des moyens mais également la possibilité de réfléchir à des nouvelles formes de coopération. Chacun aura su saisir la nécessité d'avoir des filières fortes.

La fin de mon second mandat dans ce comité aura donc été marquée par un contexte sanitaire et économique sans précédent, mais c'est avec fierté et responsabilité que j'ai partagé au sein de cette instance l'actualité sans cesse renouvelée de nos filières végétales, votre confiance tout au long de ces années m'a été d'une aide précieuse. »



La situation de la filière les contributions des interprofessions

AMAFEL - Martinique

Les adhérents de l'Association Martiniquaise de Fruits Et Légumes de la Martinique (AMAFEL), ont vécu une année particulière due au Covid-19. En termes de production, une stabilisation a été constatée. Lors des débuts, la crise a mis en exergue des difficultés au niveau de la commercialisation. Ces difficultés ont été résorbées rapidement (environs 2-3 semaines). La crise sanitaire a cependant renforcé l'importance de l'AMAFEL. En effet, cette dernière a joué un rôle majeur dans la coordination entre les GMS et les coopératives. A travers plusieurs rencontres les GMS ont pu se rendre compte de l'offre disponible et adapter leur stratégie en conséquence. Des solutions communes ont même été proposées, comme l'installation de marchés de producteurs sur le parking des magasins. Cette solution a finalement été abandonnée à cause des problèmes sanitaires et logistiques que cela occasionnaient. Néanmoins, une stratégie visant à multiplier les opérations de ventes dans les locaux des organisations de producteurs a été retenue.

La dimension de l'AMAFEL dans le paysage agricole martiniquais a été amplifiée, avec l'adhésion de la filière melon. Le nombre d'organisations de producteurs adhérentes à l'AMAFEL est désormais de cinq (sur les 7 que compte la Martinique).

La crise sanitaire a eu un effet de catalyseur dans les projets des filières. En effet, la mutualisation de moyens qui avaient longtemps été discutée, a commencé à voir le jour en 2020 avec la logistique. Un projet de plateforme logistique et administrative est en étude et devrait voir le jour bientôt.

La crise a aussi permis de réfléchir à la mise en œuvre de convention avec les GMS afin de mieux coordonner l'offre et la demande.

En 2021 l'accent sera mis sur la promotion et la valorisation de la production locale à travers des signes ou labels distinctifs au niveau de l'AMAFEL.

ARIFEL - Réunion

La Réunion a été durement impactée par la crise sanitaire et sociale provoquée par la pandémie du Covid-19. Déjà fragilisées, les familles réunionnaises ont eu plus que jamais besoin d'être soutenues et accompagnées. C'est dans ce contexte que le Département de la Réunion a sollicité l'ARIFEL, l'interprofession réunionnaise, pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des publics les plus fragiles (personnes âgées ou handicapées, vulnérables ou en situation d'isolement), par la livraison de 15 000 paniers de fruits et légumes solidaires par semaine à un tarif unique et composé à minima de 5 fruits et légumes.

Pour réussir ce challenge, l'ARIFEL s'est rapprochée :

- d'un opérateur export dont l'activité avait été réduite suite au confinement. Ce dernier a mis à disposition sa station de conditionnement, a renforcé son personnel pour le conditionnement et a augmenté sa flotte pour les livraisons.
- de 4 organisations de producteurs et 20 indépendants pour fournir les F&L nécessaires à la conception des paniers.

Suite à l'annonce de la fermeture de marchés forains et de la plupart des sites de restauration collective, au regard de l'évolution de la pandémie de la Covid-19 au mois de mars à La Réunion, l'ARIFEL s'est mobilisée pour apporter un soutien à l'écoulement de la production des producteurs indépendants au travers des circuits de commercialisation de ses adhérents, organisations de producteurs.

Evidemment cette proposition a été conditionnée à l'augmentation de la demande de leurs clients et au respect de leurs cahiers des charges qualité.

De plus, l'ARIFEL a travaillé avec l'ensemble les acteurs de la filière (Producteurs, Transformateurs, Grande distribution et autres réseaux de Distribution...) et les pouvoirs publics pour mettre en œuvre d'autres solutions d'écoulement de la production de fruits et légumes. L'objectif étant de limiter le plus possible l'impact économique de cette crise sur la filière, et de permettre aux Réunionnais de continuer à accéder aux produits malgré le confinement.

L'ARIFEL a lancé une plateforme solidaire permettant de mettre en relation les producteurs et marchands de fruits et légumes locaux avec les consommateurs. Elle a été conçue pour offrir aux consommateurs une visibilité de toutes les offres de proximité disponibles en fruits et légumes frais. Cet annuaire propose de faire directement et facilement son marché auprès des producteurs et marchands au plus près de chez soi. La nécessité de créer ce nouvel outil s'est imposée dans le cadre de la crise sanitaire, du confinement et des déplacements limités. Pour les producteurs et marchands, il suffit de s'enregistrer sur la plateforme. La plateforme s'est fait le relais d'autres initiatives existantes.

Par solidarité avec la filière horticole fortement impactée lors du confinement, un focus spécifique a été fait sur la démarche engagée par ses professionnels pour développer la vente en ligne. Par ailleurs, et face à l'envolée des prix pratiqués par des points de vente souvent informels et à la forte critique de la population, la plateforme a aussi publié les prix de gros des fruits et légumes frais, pour une meilleure information des consommateurs.

IFIVEG - Guyane

L'année 2020 a été une année particulière pour les filières végétales de Guyane : s'est rajoutée au contexte sanitaire sans précédent, une saison des pluies très marquée comparativement aux années précédentes.

Plusieurs zones agricoles (Cacao, Iracoubo...) de la Guyane ont subi d'intenses inondations, entraînant la perte de la majorité voire de la totalité de la production pour certains agriculteurs.

En effet, durant les mois d'avril à juin, la pluviométrie était en moyenne 30% plus importante que les seuils dits « normaux ». outre les difficultés à produire dans ces conditions climatiques, les productions végétales ont été fortement impactées par la fermeture des marchés de plein air. Les agriculteurs, utilisant principalement ce mode de commercialisation, se sont retrouvés sans circuit de vente pendant quelques semaines, le temps nécessaire pour mettre en place d'autres modes de commercialisation (GMS, plateforme de distribution, paniers, livraisons à domicile...). Les principales conséquences de la fermeture des marchés ont été à court terme une perte de marchandise et à moyen terme, un ralentissement voire un arrêt du travail au champs pour certains agriculteurs entraînant une rupture d'approvisionnement prévisible en fruits et légumes dans les 4 à 6 mois suivant l'arrêt.

Il est encore très difficile de connaître les volumes de fruits et légumes produits en 2020 mais il est attendu un tonnage annuel similaire voire plus faible que les années précédentes dû aux événements relatés ci-dessus.

Cependant, concernant la répartition des volumes de production selon les circuits de commercialisation, les volumes vendus aux GMS et aux plateformes de distribution ont considérablement augmenté pour certains produits : + 40% en volume d'achat sur les agrumes par exemple, + 10% en volume d'achat sur les choux. Les volumes d'achats en légumes locaux, salade et tomate semblent quasiment similaires à l'année antérieure.

L'Interprofession s'est fortement mobilisée pendant la période de confinement afin de diffuser les informations aux agriculteurs et acteurs des filières végétales et contribuer à écouler la production : appels téléphoniques, messages WhatsApp, communiqués, reportages TV et radio. L'ensemble des initiatives locales de vente directe ont été recensées par l'IFIVEG qui les a relayées sur les réseaux sociaux et transmises pour information à la préfecture. L'IFIVEG a fait partie de la cellule de crise des filières végétales mise en place par la DGTM afin de faire un bilan hebdomadaire de la situation en Guyane. Des notes ont été rédigées régulièrement sur la situation des adhérents de l'IFIVEG afin de suivre de près les impacts de la Covid-19. Pour finir, dès le mois d'avril, certains distributeurs se sont engagés à acheter en priorité des fruits et légumes locaux. Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'une charte, intitulée « pour une continuité de l'approvisionnement en fruits et légumes de la Guyane », écrite par l'IFIVEG. Les professionnels de la distribution ont également inscrit leur volonté d'aider l'économie locale en n'augmentant pas les prix des fruits et légumes dans les rayons. Ces engagements figurent dans une charte mise en place par la Préfecture de Guyane intitulée « Pour la modération des prix durant la crise sanitaire Covid-19 ».



Les filières agricoles et agro-alimentaires résilientes face aux perturbations du marché



IGUAFLHOR - Guadeloupe

La production et la commercialisation de fruits et légumes en Guadeloupe en 2020 ont été fortement impactées par la crise liée à la Covid-19. En effet, la mise en place du confinement, à partir du 17 mars, intervient en pleine période de forte production maraîchère, la période dite du « carême » étant la plus propice à la production. Les consommateurs ont très rapidement modifié leur mode de consommation. Ainsi, leurs achats en GMS se sont tournés essentiellement vers des produits à longue conservation (conserves, produits congelés, farine, riz, etc.) au détriment des produits frais, comme les fruits et légumes. Les achats de fruits et légumes ont repris petit à petit mais le consommateur s'est alors tourné vers des vendeurs de proximité. Pour s'adapter à cette situation, tout en continuant à approvisionner les GMS, les organisations de producteurs et l'IGUAFLHOR ont mis en place cinq drive, au sein de chaque station de conditionnement située sur l'ensemble du territoire. Les organisations de producteurs ont alors proposé une offre similaire, basée sur un panier du terroir en fonction des types de production possible par territoire mais de confection similaire et 7 kg minimum 15 € et composé de 5 fruits et légumes locaux différents minimums. Ces distributions ont été réalisées grâce à des cabas estampillés IGUAFLHOR et déposés directement dans le coffre des clients. Cette opération a connu un vif succès et a enclenché une réflexion de la part de l'IGUAFLHOR pour s'adapter et développer des nouveaux modes de commercialisation en circuit court, notamment à travers les possibilités qu'offre le plan de relance.

Les agro-transformateurs utilisant de la matière première locale et commercialisant leur production, en frais, localement, ont également été très impactés par la crise de la Covid-19, et notamment par le confinement. En effet, celui-ci a entraîné une fermeture complète des cuisines centrales (cantines scolaires, cantines des collectivités, etc.) et de la restauration, principaux clients pour ce type de produits. Les ventes ont donc brutalement et quasi totalement chuté. De même, les produits transformés locaux et faciles à conserver (sirops, sauces, etc.) ont également perdu des parts de marché localement, le consommateur se tournant davantage vers des produits de première nécessité. Certains produits issus des adhérents de l'IGUAFLHOR ont pu être proposés dans les paniers vendus dans les Drives, limitant ainsi des pertes plus importantes.



Alors que le confinement était toujours en vigueur et que le marché des fruits et légumes en Guadeloupe semblait, petit à petit, s'ouvrir à nouveau aux organisations de producteurs, l'ensemble de l'archipel guadeloupéen s'est retrouvé en déficit hydrique du 1er avril au 5 juin 2020. Cette calamité agricole a été reconnue pour l'ensemble des communes de Guadeloupe, entraînant le déclenchement du dispositif de circonstances exceptionnelles. Non aidée par une irrigation devenue insuffisante, la production a donc été fortement perturbée. En fin d'année, de fortes pluies très localisées ont entraîné des inondations et, dans une moindre mesure que la sécheresse, des pertes pourtant non négligeables pour certaines exploitations. Les difficultés de production et les pertes engendrées par ces aléas climatiques ont donc particulièrement été importantes pour les acteurs de la filière fruits et légumes.

Le cas du melon

La crise liée au Covid-19 est intervenue en pleine saison de production de melons. Le confinement a entraîné un ralentissement, voire un arrêt quasi total des rotations aériennes entre la Guadeloupe et la métropole, empêchant ainsi l'export du melon vers le marché traditionnel de contre-saison en Europe. Le melon prévu à l'export s'est donc retrouvé sur le marché local ; celui-ci étant alors incapable d'absorber toute la production. Malgré quelques initiatives (introduction des melons dans les paniers vendus sur les drives, ventes directes, etc.), les pertes ont donc été importantes, entraînant une situation économique très compliquée pour l'ensemble des organisations de producteurs de Guadeloupe.

Les autres initiatives

L'IGUAFLHOR a participé à certaines initiatives mises en place pendant le confinement. Ainsi, à l'initiative du Conseil Régional de Guadeloupe, des paniers ont été confectionnés avec les fruits et légumes issus des organisations de producteurs et distribués aux personnes nécessiteuses de toutes les communes de Guadeloupe par l'intermédiaire des CCAS.

Les modalités d'intervention de l'Office

Les aides communautaires dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées de trois mesures socles décrites dans le programme POSEI

- Aide à la commercialisation locale sur le marché local
- Aide à la transformation
- Aide à la commercialisation hors région de production

Pour la part payée par l'ODEADOM, le programme Mayotte repose sur des aides spécifiques dont les objectifs sont l'organisation de la transformation et de la commercialisation sur le marché local et hors région de production ainsi que l'animation des filières.

Les montants des paiements réalisés en 2020, ont augmenté pour la campagne 2019 (+11% par rapport à la campagne 2018) et atteignent 27 576 931€.

Le complément national a été mobilisé à hauteur de 15 272 321 €. L'aide à la commercialisation sur le marché local représente toujours la part la plus importante des aides versées (50%) pour un montant de plus de 16,6 millions d'euros.

2.4 Les productions animales, pro-actives en période de crise

Le mot du président du comité sectoriel production animale, Jacques Crozilhac

« Alors que les mandats des membres des comités sectoriels, dont celui dédié à l'élevage, arrivent à échéance dans quelques jours, ce rapport me donne l'occasion d'un retour sur trois années de travail de ce comité mais surtout sur cette année 2020 en tout point exceptionnelle.

Je ne voudrais pas laisser croire, au vu des résultats finalement assez favorables des filières animales dans les différents territoires, que 2020 ait été une bonne année, encore moins facile. La réalité a été celle d'une mobilisation extrêmement importante de l'ensemble des maillons de nos filières, que ce soit chez les producteurs, dans les abattoirs, dans les ateliers de transformation, dans toutes les formes de distribution. Cela a été réellement très difficile, mais les maillons ont su montrer des solidarités de filière qui ont été essentielles pour éviter les catastrophes.

Cela a également mis à jour des fragilités, des dépendances et nous incite à trouver des voies de résistance plus solides encore. Je pense notamment dans ce cadre aux filières avicoles qui ont souffert très directement des restrictions des transports aériens qui ont mis à mal les approvisionnements en œufs à couver ou en poussins. Même si nos partenaires locaux, notamment dans les DAAF ont été à nos côtés, ce sont des pertes entières de cycles de production qui ont eu lieu. Et c'est d'autant plus dommage que les consommateurs étaient à nos côtés et appelaient des produits locaux.

Plus ponctuellement, l'approvisionnement en produits vétérinaires ou en matériel génétique a également été perturbé et a impacté nos élevages.

Le comité a été réuni régulièrement au plus fort des périodes de crise et a dument informé, techniquement et précisément, les pouvoirs publics. Et il continue à travailler pour que les professionnels qui ont souffert dans leur activité de cette situation voient leur situation dument prise en compte.

2020 a également été une année de sécheresse une nouvelle fois, surtout aux Antilles mais également à La Réunion. Au plan individuel des solutions d'indemnisation existent et sont enclenchées. Cela nous interroge pourtant quant à la répétition de ces phénomènes, et nous demande d'être partie prenante des solutions à trouver pour y faire face. Je pense, en particulier, à la nécessité d'engager un vrai travail de vulgarisation sur la production et la conservation de fourrages, dans les territoires où les cheptels de ruminants sont de très petites tailles.

Au-delà et pour replacer notre travail du comité sectoriel au-delà de la seule actualité, les professionnels de l'élevage entendent être des partenaires impliqués et exigeants dans la « transformation agricole » des outre-mer qui est engagée. Nous sommes attachés aux modèles d'élevage des outre-mer, qui ont fait leur preuve pour surmonter les épreuves, et qui comptent fermement sur un accompagnement maintenu et garanti par

les pouvoirs publics pour leur développement. Toutefois, la crise sanitaire a montré également que les modèles établis ne sont pas toujours définitifs et ont besoin d'être dynamisés de façon régulière.

Je fais également le vœu que se concrétise la priorité donnée à la souveraineté alimentaire, ce qui pour nous, passe également par la limitation de l'arrivée de produits animaux de dégageement qui déstabilisent nos filières. Je souhaite enfin voir se concrétiser le projet de création d'un observatoire sur les aspects qualitatifs et économiques des importations à bas prix de ces produits de dégageement.

Le travail en comité sectoriel est un travail de concertation entre les différentes filières d'élevage, entre territoires, qui est précieux pour expertiser les propositions de l'administration mais également pour lui transmettre nos préoccupations et nos propositions. Après cette année 2020 qui n'a permis que des réunions par téléphone ou par écran, il sera nécessaire qu'il reprenne rapidement en 2021 des réunions de travail plus concrètes en présentiel.

Au terme de cette mandature, je remercie tous ceux qui ont contribué à faire de ce comité sectoriel, un vrai lieu d'échanges en faveur de nos territoires. »

La situation de la filière les contributions des interprofessions

INTERVIG - Guyane

L'interprofession élevage et viandes de Guyane, INTERVIG, constate que malgré la situation liée à la Covid-19, la production de viande en Guyane a résisté à la crise. La baisse de production observée atteint à peine 0,4% par rapport à l'année 2019, et le nombre de têtes a augmenté de plus de 5%. Au total, ce sont 1 180,7 tonnes de viandes de boucherie qui ont été produites en Guyane en 2020.

Cette crise a permis de montrer la force et la résilience de la filière. Les éleveurs de l'ensemble de la filière ont dû faire face à des difficultés d'approvisionnement en aliments pour leurs animaux malgré tous les efforts déployés par le fabricant d'aliments du territoire. Les abattoirs de Guyane, à Rémire et à Mana, et les outils de transformation des viandes ont assuré une continuité de production tout au long de la crise sanitaire. Grâce à la collectivité qui a mis en place une mesure exceptionnelle, les producteurs ont pérennisé leurs activités. La préfecture de la Guyane, et les services de la DGTM les ont accompagnés avec tous leurs moyens pour traverser cette période si difficile.

Les bouchers, magasins et restaurants de Guyane se sont adaptés au contexte pour continuer à proposer des produits locaux, frais et de qualité aux guyanais. Aux côtés d'INTERVIG ils ont signé la Charte pour servir une viande « préférence locale ». Les grandes surfaces ont su mettre en avant les viandes locales auprès des consommateurs guyanais qui ont eu un engouement pour les produits locaux.

Abattages Guyane

Espèce	2019		2020		Evolution 2020/2019	
	Animaux abattus	Volume produit (kg)	Animaux abattus	Volume produit (kg)	Animaux abattus	Volume produit
BOVIN&BUBALIN	2 661	594 279	2 827	632 676	+6,2%	+6,5%
CAPRIN	278	4 221	235	3 704	-15,5%	-12,2%
OVIN	540	9 995	547	9 338	+1,3%	-6,6%
PORCIN	6 434	577 021	6 874	534 998	+6,8%	-7,3%
Total général	9 913	1 185 515	10 483	1 180 717	+5,8%	-0,4%

Les filières agricoles et agro-alimentaires résilientes face aux perturbations du marché



ARIBEV & ARIV - Réunion

Les filières animales réunionnaises étant structurées et organisées depuis plus de 40 ans ont su tirer profit de la situation particulière 2020 pour la production, au regard des conditions liées aux modifications de comportement alimentaires (fermeture de restaurants, demande de produits locaux, approvisionnement importés perturbés).

Les filières volailles, porc et viande bovine sont en forte croissance fin 2020 tandis que 2 filières sont en recul, lapin et lait.

La crise Covid-19 a permis de conforter l'organisation de marché dans le secteur animal, tout en mettant l'accent sur les enjeux propres à ces marchés en terme d'adéquation entre l'offre agricole et la demande des consommateurs.

La crise Covid-19 a notamment fait ressortir des enjeux essentiels pour les filières animales réunionnaises :

- Une croissance très rapide de la demande du marché et des installations à prévoir avec un manque de visibilité sur les perspectives de la demande à moyen terme,
- Une hausse des coûts du fret pour l'importation d'animaux vivants et de matières premières destinées à l'alimentation animale et une protection du pouvoir d'achat des Réunionnais à assurer.

Enfin, la nécessité de préserver encore davantage ce modèle structuré et organisé, permettant l'adéquation entre le marché et la production, tout en protégeant l'éleveur à travers un prix de reprise garanti, avec le soutien des mesures du POSEI dans une logique de projets et d'aides couplées, et à travers la consolidation des interprofessions par la mise en place souhaitée des Cotisations Interprofessionnelles Etendues.

IGUAVIE - Guadeloupe

Filière bovine : C'est la 1ère année depuis 10 ans durant laquelle la production globale n'a pas chuté (+ 57 têtes abattues par rapport à 2019). Mais la diminution du nombre de têtes abattues par les organisations de producteurs est plus forte comparativement au nombre de têtes abattues hors organisation de producteurs.

L'augmentation du tonnage abattu est similaire.

Sur les 6 ans écoulés, les abattages hors interpro ont diminué de 10%. La diminution est de 24% pour ceux provenant des membres de l'interprofession.

Le poids moyen des bovins abattus par les organisations de producteurs est supérieur à celui du département, respectivement 263,66 kg contre 201,40 kg. Avec 150 tonnes de viandes découpées en 2020, les groupements ont ainsi valorisé 46% de leurs abattages. Cela représente une baisse de 25% par rapport 2019, une des conséquences de la crise sanitaire.

S'agissant des produits transformés, des saucisses essentiellement, sont en augmentation de près de 20% par rapport à 2019.

Filière porcine : La production issue des organisations de producteurs représente l'essentiel de la production locale (91%). Le nombre de tête abattu est en diminution de 9% pour les organisations de producteurs, 12% au niveau départemental. Les 2 coopératives ont dû diminuer leur nombre de truies en production (2018 et 2017) compte tenu de difficultés à écouler leur production, avec pour conséquence un manque de porc en décembre, pour les fêtes.

De 2015 à 2017, les tonnages croissent de 28% puis chutent de 15% sur la période 2017-2019 compte tenu de la concurrence



des produits de dégagement. Sur la seule période 2019-2020, ils sont en baisse de 20% consécutivement à la crise sanitaire. La stratégie des fournisseurs de cette filière est clairement tournée vers la création de valeur-ajoutée par la valorisation de la production en produits découpés ou transformés. Ainsi en 2020, 93% du tonnage abattu a été découpé ou transformé soit 905 t (-22% de moins / 2019).

Compte tenu de la crise sanitaire, les structures de mise en marché ont réalisé plus de découpe car faisant plus de ventes directes.

Filière volaille : Un peu plus de 146 000 volailles ont été abattues par les structures en 2020. C'est près de 62 000 en plus en raison de la montée en puissance des activités d'une coopérative qui s'est diversifiée avec une section volailles. La filière volaille de chair à l'instar de la filière œuf sont des filières relativement opaques. On estime à près de 1 100 tonnes abattues en 2020 dont 10% proviendrait des 2 groupements. Avec 146 tonnes découpées en 2020, le taux de découpe est de 72%. Il est en progression de 70%.

Filière apicole : La Guadeloupe compte 7 200 ruches en 2020 pour une centaine d'apiculteurs. Près de la moitié des ruches font parties de la SICA MYEL PEYI GWADLOUP. Il y a 24 apiculteurs professionnels au sein de cette structure. Une autre structure à vocation non économique, l'APIGUA, regroupe l'ensemble des apiculteurs du département, professionnels ou non. Le rendement est de 14 kg/ruche pour les adhérents de l'organisation de producteurs (21 kg/ ruche en 2019, année exceptionnelle). Il est de 12 kg/ruche pour les non adhérents.

Le nombre d'adhérents à l'organisation de producteurs ainsi que le nombre de bénéficiaires du POSEI est stable depuis plusieurs années. C'est une filière, à l'image de la filière œuf, où il est aisé pour un apiculteur de produire, transformer et commercialiser individuellement sa production. Aussi cela ne favorise pas la structuration via un groupement.

Les modalités d'intervention de l'Office

La mesure « structuration de l'élevage »

Les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France que verse l'ODEADOM. L'office octroie ainsi des aides européennes aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Le programme POSEI, et notamment la mesure structuration de l'élevage, évolue chaque année en fonction des demandes

exprimées par les professionnels des filières et expertisées par les services d'Etat au niveau local et au plan national au regard des orientations des politiques publiques et de la faisabilité des mesures.

Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe, et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI au plan local, et perçoivent une aide qui leur est dédiée, relative à « l'animation et à la gestion du programme POSEI France ».

Au total, plus de 44 millions d'euros ont été versés en 2020 aux filières d'élevage, tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2019, dont 17,5 millions € sur fonds européens (FEAGA) et 26,9 millions € sur crédits nationaux (CIOM).

La mesure « importations d'animaux vivants » (IAV)

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les importations d'Europe continentale et également les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Ce budget peut être complété par des fonds nationaux (CIOM) quand les fonds européens s'avèrent insuffisants.

La campagne 2020 était dotée d'une enveloppe globale de 1 440 000 €, répartie par quota pour chaque département comme suit :

- Guadeloupe : 20 000 € (+ allocation Saint-Martin 20 000 €)
- Guyane : 220 000 €
- Martinique : 90 000 €
- La Réunion : 700 000 €
- Mayotte : 190 000 €

Les aides IAV concernent principalement les volailles et les œufs à couvrir. Les bénéficiaires ont jusqu'au 28/02/2021 pour présenter leurs demandes pour la campagne 2020.

Il est encore complexe d'estimer l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cependant suite aux retours des professionnels lors des comités sectoriels et à l'analyse de l'ODEADOM, il a été constaté une augmentation marquée du coût de FRET aérien dans les DOM (hors Mayotte) après le 17/03/2020, lequel n'est pas revenu à un niveau normal depuis.

Évolution coût de Fret par département :

Département	Évolution coût de FRET/individu suite au 1 ^{er} confinement par catégorie de produits	
	Œufs à couvrir	Poussins
Réunion	+14 centimes / individu	+16 centimes / individu
Mayotte		
Guadeloupe		Tendance haussière
Martinique		+13 centimes / individu
Guyane		+6 centimes / individu

Ces coûts se répercutent directement sur les filières animales et fragilisent l'économie locale

Le Régime spécifique d'approvisionnement

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger les surcoûts liés à la situation géographique des DOM et à l'étroitesse de leurs marchés en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

L'avantage pour les opérateurs prend la forme pour les produits en provenance de l'UE d'une aide en €/tonne et pour les produits d'origine pays tiers d'une exonération de droits de douanes.

L'office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Les aides de ce régime sont exclusivement payées sur fonds européens (FEAGA).

L'enveloppe de la campagne 2020 pour les matières premières en provenance de l'Union européenne est restée stable avec 26,90 M€.

Au total, plus de 26,5 M € ont été versés au titre de la campagne 2019 soit un taux de réalisation de l'enveloppe de 98,5%.

Près de 80 opérateurs ont bénéficié de cette mesure mais plus de 90% de l'ensemble des aides reçues concernent dix opérateurs. La Réunion est le principal territoire bénéficiaire de ce régime avec 57% des aides octroyées.

Les opérateurs bénéficiaires du RSA sont peu impactés par les évolutions de coûts de fret car ils commandent des tonnages importants et privilégient le transport maritime.



L'année 2020 dans les territoires, mobilisation des filières et des services de l'État

Guadeloupe



L'agriculture guadeloupéenne a été fortement impactée en 2020 par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 et d'une sécheresse exceptionnelle qui a sévi d'avril à juin 2020.

La filière fruits et légumes a été particulièrement touchée par ces deux phénomènes, avec une forte baisse de la commercialisation des produits durant le confinement de mars et avril, et une production qui s'est vu réduite au cours du second semestre. Les pertes totales sur cette filière sont évaluées à 4739 tonnes soit près de 50 % de la production normale attendue. La filière melon a été particulièrement impactée, le confinement étant intervenu au moment du pic de production et d'exportation vers la métropole. Pour cette filière, les pertes à l'exportation sont de l'ordre de 60 %. Les producteurs ont réagi à cette situation en développant de nouveaux modes de commercialisation locaux en circuit court qui ont reçu l'adhésion des consommateurs. Ces changements dans la structuration de la commercialisation locale vont se poursuivre, et l'on constate depuis l'épisode du confinement un accroissement des ventes de fruits et légumes frais dans des magasins primeurs et dans des magasins de producteurs. La filière animale a été moins impactée par la crise sanitaire, l'activité d'abattage ayant pu se maintenir durant toute la phase de confinement. Les abattages sont en légère progression sur l'année pour toutes les espèces. La sécheresse a cependant eu de lourdes conséquences sur l'alimentation du bétail, renchérissant le coût de production. La filière poursuit sa réflexion sur un renforcement de la structuration des opérateurs.

La filière canne à sucre a connu une légère baisse de production, le total de la canne broyée en 2020 s'élevant à 484 891 tonnes pour le sucre (en baisse de 2%) et à 71 222 tonnes pour le rhum (en baisse de 10%). Les volumes ont pu être quasiment maintenus malgré un report de la date de début de campagne de 2 mois sur Marie Galante. Les professionnels ont entamé une démarche structurante pour améliorer l'amendement apporté aux cultures de cannes afin d'accroître le rendement et la richesse spécifique.

Les volumes de production de banane continuent de progresser de 43000 tonnes à 52000 tonnes, gommant progressivement les effets du cyclone Maria. Cette progression a tout de même été ralentie par la crise sanitaire et surtout par la sécheresse dont les conséquences ne seront mesurées qu'à l'issue d'un cycle annuel de production. Les perspectives ouvertes par la mise en place d'une production bio en 2020 peinent à se confirmer avec la variété cirad925, du fait de problèmes commerciaux.

Les dispositifs de circonstances exceptionnelles sur le POSEI et de calamités sécheresse ont été ouverts pour indemniser partiellement les pertes constatées.

Face aux défis de reprise de la production post-crise, de réponse aux attentes sociétales sur la production locale, et d'intégration des changements nécessaires des pratiques culturelles, chaque filière organisée a élaboré des plans de relance spécifique identifiant des actions à conduire dans les 2 ans. Le travail d'identification des priorités à moyen terme pour accroître l'autosuffisance alimentaire dans le cadre du comité de transformation agricole a été lancé fin 2020.

Guyane



Sans commune mesure, l'année 2020 a été singulière avec l'apparition de la pandémie de la Covid-19 dont on mesure l'ampleur des impacts directs à court terme en matière de santé, de changements de comportements, de fragilisation économique et sociale. Les effets de cette pandémie ont été davantage prégnants en Guyane compte-tenu de sa circulation active et prolongée, nécessitant des mesures drastiques en matière de gestion des mouvements et de confinement. Les filières agricoles se sont montrées résilientes notamment grâce au partenariat sans faille de ses représentants, des services de l'État et des collectivités territoriales qui se sont retrouvés très régulièrement pour suivre l'évolution de la production animale et végétale, l'évolution de la commercialisation, des approvisionnements et pour contenir le risque d'une inflation des prix. C'est ainsi que pendant la période de confinement, des points de vente, constitués de quelques producteurs, se sont substitués partiellement aux marchés forains traditionnels. De nombreux agriculteurs se sont organisés pour proposer de nouvelles formes de commercialisation (drive fermier, vente de paniers, vente à domicile, ...) et d'autres ont choisi de commercialiser leur production en passant par le grossiste Midi Caraïbes. Les grandes et moyennes surfaces ont contribué au maintien de la production agricole notamment en végétal en permettant la tenue de points de vente gérés par des producteurs agricoles



mais aussi en signant des accords avec les deux interprofessions animale et végétale sur l'approvisionnement de leur surface de vente en produits locaux tout en assurant un encadrement des prix. Les efforts des différents maillons des filières agricoles ont conjuré ce qui aurait pu être une tragédie humaine avec des agriculteurs qui abandonnent leur production végétale en l'absence de débouchés commerciaux. Les soutiens publics de l'État, au travers du fonds de solidarité pour les entreprises, combinés à ceux de la CTG comme la mesure 21 du FEADER ont été organisés pour être accessibles par une procédure simple et rapide. Sans aucun doute, ils ont permis à un certain nombre d'agriculteurs guyanais de faire face aux pertes de revenus et de continuer à produire.

Malgré l'ampleur de l'accompagnement des agriculteurs face à la situation inédite engendrée par cette pandémie, 2020 aura été également exemplaire en matière de structuration des filières agricoles notamment sur la filière avicole avec la transformation d'une tuerie en abattoir, avec le démarrage des travaux pour la mise en place d'une casserie d'œufs. 2020 c'est aussi le début d'une belle aventure pour la filière Wassai mais aussi pour la structuration de la filière apicole promise à un bel avenir. D'importantes modifications des Mesures en Faveur des Productions Agricoles (MFPA) ont été apportées pour la Guyane notamment pour accompagner le développement des filières Wassai et apicole, pour faciliter l'approvisionnement en restauration hors foyer en produits locaux. Une autre aide a été obtenue qui devrait servir de filet de sécurité notamment lorsque certains marchés sont engorgés. Nous ne pouvons passer sous silence le travail intense et de qualité pour concrétiser les premiers cahiers des charges pour agréer les structures et les agriculteurs au titre du logo RUP. Un logo RUP attendu et porté par tous les maillons des filières agricoles.

Bien que le contexte ne fût guère favorable, deux études financées par l'ODEADOM ont permis des avancées significatives. Il s'agit de l'étude sur la recherche de solutions pour un approvisionnement en ressources locales pour l'alimentation du bétail en Guyane, dont les résultats ont retenu l'attention des élus : ils ont fait de la filière aliments du bétail un objectif prioritaire lors des assises de l'Agriculture, organisée par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) avec le concours des services de l'État. La deuxième étude, non encore achevée à ce jour, recense et teste toutes les actions qui permettront d'anticiper et de prévenir la prédation des grands félins (jaguars). La prédation des grands félins avec le développement de l'agriculture en Guyane, en l'absence d'un plan d'actions efficace sera inéluctablement un sujet de tensions et de conflits à venir.

A tout point de vue, 2020 aura été exceptionnelle par l'impact de la crise Covid-19 mais aussi par la capacité des filières agricoles à s'adapter et surtout à se projeter. Autant de réflexions qui nourriront ardemment notre plan d'actions sur la souveraineté de l'agriculture guyanaise en 2030 et les modèles agricoles à accompagner.

3 filières ont été en forte croissance en 2020 pour répondre aux besoins du marché, lorsqu'elles en avaient la production suffisante, et avec des pics exceptionnels pendant les périodes de confinement (de 12 à 20% de croissance sur la période)

	2009		2019		2020		2009/2020		2019/2020	
	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC
Volaille	7 731	9 295	12 485	15 010	14 823	17 029	91,7 %	83,2 %	18,7 %	13,5 %
Porc	9 150	9 183	9 923	9 959	10 244	10 279	12,0%	11,9 %	3,2%	3,2 %
Bœuf	1 554	1 553	1 482	1 502	1 608	1 682	3,5%	8,3 %	8,5%	12,0 %



La Réunion



2020 a été une année atypique pour l'agriculture réunionnaise, marquée par l'impact de la crise sanitaire qui a eu pour conséquence une forte progression des volumes commercialisés par les filières animales, mais également par une sécheresse historique qui a fortement impacté la filière canne. Les productions de fruits et légumes, également touchées par les déficits hydriques, réussissent à maintenir un bon niveau de production, en particulier chez les adhérents d'organisations de producteurs.

Filières animales : des niveaux records de production pour la volaille, le bœuf le porc

Les filières animales réunionnaises ont su tirer profit de la situation particulièrement exceptionnelle, notamment en termes de marché et pour la production, au regard :

- De la fermeture des restaurants et cantines scolaires au 1^{er} semestre, impliquant le report d'une consommation majoritairement importée vers une consommation à domicile tournée vers les produits locaux
- Du changement de comportement alimentaire de la population vers une consommation plus responsable et locale, compte tenu du fait que le marché est encore plus demandeur en produits locaux qu'en 2019, avec notamment l'absence de la régularité des produits importés en quantité pendant la période de confinement.

3 | L'année 2020 dans les territoires, mobilisation des filières et des services de l'État

2 filières sont en recul de production (causes : arrêt d'éleveurs, contexte sanitaire) mais elles demeurent engagées dans un projet de relance :

	2009		2019		2020		2009/2020		2019/2020	
	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC	Volume commercialisé maîtrisé	Volume produit en TEC
Lapin	225	262	154	177	136,1	153,9	-39,5%	-41,3 %	-11,6%	-13,1 %
Lait (ML)		20,8		17,9		17,3		-16,8%		-3,4%

La crise Covid-19 a permis de confirmer l'efficacité du système organisé et structuré par la résilience des filières animales pendant cette période.

Durant toute cette période inédite, la mise en marché des viandes et des produits de laitiers s'est effectuée :

- De manière constante et pérenne, tout en absorbant une croissance inattendue de la demande et en innovant lorsque nécessaire ;
- A un prix stable pour le consommateur ;
- En préservant la qualité des produits ;
- Dans des conditions optimales de sécurité pour le personnel.

La structuration a notamment permis avec l'aide des services de l'Etat :

- D'optimiser l'efficacité des dispositifs mis en place pendant cette période ;
- D'assurer la continuité de l'offre dans le temps (par exemple en préservant la continuité des importations d'animaux vivants pour les filières cunicole et avicole, etc.). »

Bilan de la campagne sucrière 2020 : un tonnage historiquement faible

Alors que la campagne sucrière s'est arrêtée précocement, le constat est sans appel : 2020 comptera pour une des pires récoltes de l'histoire contemporaine de la canne à sucre.

Faute d'un tonnage suffisant pour alimenter les usines, la campagne sucrière a pris fin le 27 novembre 2020 pour le bassin Nord et Est, et le 05 décembre 2020 pour le bassin Sud et Ouest. L'usine de Bois-Rouge a broyé 783 000 tonnes de cannes ; l'usine du Gol a broyé quant à elle 743 000 tonnes. L'industriel Tereos aura donc réceptionné à peine plus de 1,5 millions de tonnes de cannes, c'est près de 14 % de moins par rapport à la moyenne de ces dix dernières années. La richesse en sucre ne rattrapera pas la baisse du tonnage, mais elle est toutefois satisfaisante, à 13,75 %.

Il semble que les causes de ce mauvais résultat soient multiples, mais la principale évoquée par les professionnels est la sécheresse. Cette saison sèche, de mai à novembre, est exceptionnelle, et se situe au 2ème rang des saisons les plus déficitaires enregistrées depuis les 49 dernières années. Le bilan cumulé de la saison des pluies 2019/2020 et de la saison sèche est exceptionnellement déficitaire dans le Nord et les Hauts de l'Est, fortement déficitaire dans l'Ouest, l'Est, et les Hauts du Sud-Ouest.

Filière fruits et légumes : les organisations de producteurs poursuivent leur progression malgré la sécheresse

Le secteur des fruits et légumes a également été touché par la sécheresse, un dossier de mobilisation du fonds de secours pour l'outre-mer a été transmis au préfet qui le fera parvenir au ministère des outre-mer en début d'année 2021. Les pertes agricoles sont significatives en particulier pour le maraichage, l'arboriculture fruitière, et les cultures d'ananas. Le comité départemental d'expertise a rédigé un rapport d'expertise faisant état de 13 millions d'euros de pertes pour les 24 communes de l'île.

Les productions issues des organisations de producteurs poursuivent néanmoins leur progression constante depuis plusieurs années, avec un volume total qui devrait atteindre pour la première fois 30 000 tonnes, soit le tiers de la production totale de l'île.

Les campagnes de production de litchis et de mangues ont été dans la moyenne, les ananas ont souffert début 2020 de la maladie des tâches noires, puis en fin d'année de la sécheresse avec des calibres plus petits. Malgré tout, l'année 2020 aura vu une légère progression des volumes exportés.





Martinique



Les filières agricoles ont été confrontées aux conséquences de la crise sanitaire qui ont impacté le fonctionnement des exploitations agricoles et des entreprises de transformation et de distribution des produits agricoles. Cette situation particulière a nécessité des adaptations importantes pour réorganiser le travail de tous les maillons des filières de l'approvisionnement en intrants et acquisition de services difficilement disponibles sur le territoire jusqu'à la mise en marché des produits. Les acteurs de ces filières ont témoigné ainsi de leur capacités d'adaptations multiples pour continuer à assurer l'alimentation des martiniquais. Les filières d'exportations recourant au fret aérien ont été affectées par la baisse du trafic et l'augmentation de son coût. Les entreprises dont les débouchés ciblent habituellement la restauration hors foyer, les activités touristiques ont subi des baisses d'activité conséquentes.

Afin de coordonner les actions des opérateurs de ces filières et des services de l'Etat, la DAAF a instauré une cellule de suivi des filières constituée des représentants des différentes filières, de la chambre d'agriculture et de la DAAF



qui a été réunie à fréquence hebdomadaire de mars à mai. Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, qui a débuté en mars 2020, sur le fonctionnement de la DAAF, un plan de continuation des actions du service a été mis en place conformément aux consignes du MAA et du Préfet en concertation avec la communauté de travail dont l'implication a témoigné de sa capacité à s'adapter dans un cadre contraint à assurer l'exercice de ses missions de service public. Les missions en faveur des filières ont été considérées comme prioritaires, ce qui a permis d'atteindre les objectifs essentiels fixés par les pouvoirs publics. Il s'agit ainsi de concourir à une meilleure autonomie alimentaire du territoire à l'horizon 2030, au renforcement de la mise en œuvre de la transition agro-écologique, au respect des délais de paiement des aides PAC et nationales.

L'année 2020 a été marquée par une nouvelle sécheresse 2020 consécutive au carême sec de 2019 nécessitant l'ouverture d'une nouvelle procédure calamité agricole mobilisant le Fond de Secours outre-mer et l'activation des dispositions prévues au PDR et POSEI en cas de circonstances exceptionnelles alors que la précédente n'était achevée. La préparation de la déclinaison DOM du plan de relance de l'État a également mobilisé la DAAF en fin d'année.

Au niveau local, le Comité de la transformation agricole en Martinique, intégré au COSDA, s'est réuni pour la première fois le 15 septembre 2020. Celui-ci a permis de présenter aux représentants de la profession agricole les nouvelles orientations gouvernementales sur l'autonomie alimentaire, et son articulation avec le plan de relance en 2021-2022.

La chambre d'agriculture a mené une concertation locale au dernier trimestre 2020 pour identifier les pistes d'actions envisagées pour tendre vers l'autonomie alimentaire d'ici 2030, et a restitué son plan d'action constituée d'une centaine d'interventions lors de la deuxième séance du comité de transformation agricole, le 1^{er} décembre 2020. Ce plan d'action proposé par la chambre d'agriculture regroupe à la fois des projets opérationnels à court et moyen terme (horizon 2030), et relevant du niveau local comme du niveau national. Un travail de priorisation des projets a été engagé afin d'identifier les projets opérationnels à court terme et orienter les porteurs de projet vers les dispositifs mobilisables (PDRM ou plan de relance).



Mayotte



L'année 2020 a été marquée, comme tous les territoires, par la crise de la Covid-19. Si elle a fortement ralenti l'activité économique générale, le secteur agricole s'est mobilisé pour mettre en place des marchés de producteurs qui étaient peu pratiqués auparavant sur le territoire. C'est un signe d'encouragement pour la meilleure maîtrise des circuits de commercialisation par les agriculteurs à l'avenir.

La profession s'est également mobilisée lors des ateliers des Etats généraux de l'agriculture organisés par la DAAF à la demande du préfet pour définir plus de 40 propositions sur des thématiques à enjeu à Mayotte et qui freinent le développement de l'agriculture : la lutte contre les marchés informels et les enjeux de la structuration des filières, le foncier et l'eau agricole. Le suivi du plan d'action sera assuré par le COSDA.

Concernant la structuration des filières certaines avancées méritent d'être soulignées.

Les travaux de l'abattoir de volailles du groupement AVM, qui permettra à terme d'abattre 1.000 tonnes par an, ont bien avancé en 2020 et la mise en production est prévue à la fin du premier semestre 2021. L'ODEADOM a contribué de manière importante à son financement. Concernant le projet d'abattoir de ruminants, un type d'outil a été défini et une étude a été lancée

sur ses modalités de gestion et d'approvisionnement. Cette étude débouchera sur une révision du programme du POSEI pour que l'outil soit utilisé de façon optimale.

La filière des fruits et légumes poursuit ses travaux de structuration, autour de la mise en place d'un centre de conditionnement à Combanii et du développement de la certification « Agriculture biologique ». Le projet du centre de conditionnement a été déposé pour un montant total de 4,8 M €. Par ailleurs les travaux de construction du pôle d'excellence rural « Plantes à parfums » ont été achevés et l'inauguration a eu lieu le 30 novembre. Il servira de base arrière au redémarrage de l'activité de cette filière en accueillant les organisations de producteurs et en hébergeant un outil de distillation moderne.

La filière lait s'est organisée autour d'une petite coopérative qui a bénéficié pour la première fois des aides du POSEI en 2020. La filière vanille, regroupée dans une association, s'est préparée pour faire de même au titre du 2^e semestre.



Saint-Pierre-et-Miquelon



En 2020, le secteur agricole poursuit sa consolidation. Trois porteurs de projet ont confirmé leur intention d'installation en agriculture : une création et, une reprise d'exploitation. Ces trois personnes sont engagées dans un parcours de formation auprès d'établissements agricoles métropolitains. L'accompagnement financier adapté au contexte de l'archipel a permis de lever l'écueil que représente l'éloignement des centres de formation agricole.

Cette démarche de qualification, nouvelle pour l'archipel, est à souligner. Elle vise à conforter la réussite des installations. Le plan de développement de l'agriculture durable (PDAD) adopté en 2018 constitue désormais la feuille de route partagée entre tous les acteurs du territoire dans la stratégie de développement des entreprises agricoles et d'aménagement du territoire. Pour assurer la communication et la promotion de l'agriculture et de ses perspectives, la Collectivité territoriale a réalisé le film promotionnel « L'agriculture à Saint-Pierre-et-Miquelon, une filière en devenir ».

Conformément à ses engagements inscrits dans le PDAD, la Collectivité territoriale a également finalisé et publié la cartographie du potentiel agronomique des sols, avec l'appui technique du service Information géographique de la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer. Très prochainement va débuter une étude sur la rénovation des pâturages.

La pandémie de Covid-19 a eu pour effet dans un premier temps d'annuler les rotations aériennes depuis le Canada puis dans un deuxième temps, de réduire leur nombre. Ces perturbations dans le trafic aérien ont fortement limité les possibilités de programmation et d'importation de poussins au cours de la belle saison. Les éleveurs ont fait le choix de sécuriser leur approvisionnement en canetons et en poussins destinés à la production d'œufs. Une seule bande de 1800 poussins de chair a été importée sous forme d'œuf à couver sur le vol exceptionnel affrété au mois de mai entre Paris et Saint-Pierre.

L'abattoir municipal de Miquelon, ouvert en 2018, génère des contraintes d'exploitation au-delà des capacités de la municipalité. A la demande de la commune, la DTAM et la CACIMA* ont animé un groupe de travail sur l'évolution de la tarification des prestations d'abattage et de la gouvernance. En 2021, un nouveau portage juridique devrait être finalisé et des travaux seront conduits visant à améliorer l'ergonomie des postes de travail et les conditions de réception des animaux.

*CACIMA : Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat - DTAM : Direction des territoires de l'alimentation et de la mer



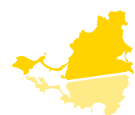
Saint-Barthélemy



6 petits producteurs sont recensés à Saint-Barthélemy : 4 sont orientés vers la production de légumes et de plantes aromatiques et 2 plutôt vers l'élevage de volaille et petits ruminants.

En 2020, une réflexion est lancée autour de l'association de quelques producteurs pour mutualiser le stockage et la vente des productions végétales.

Saint-Martin



Le secteur agricole de Saint-Martin est essentiellement concentré sur l'élevage de ruminants, notamment de bovins viande (environ 500 têtes), et de manière moins organisée d'ovins et de caprins, de porcins et de volailles ainsi que de quelques jardins créoles et un peu de productions hors-sol (hydroponie).

Les périodes de sécheresse récurrentes affectent fortement les systèmes d'élevage de Saint-Martin. En effet, les prairies, unique source locale de fourrage, pâtissent de ces sécheresses et ne suffisent plus à l'alimentation des bétails. Aussi, les éleveurs ont-ils pris l'habitude d'importer du foin du Canada grâce à des aides d'urgence de la part de la Collectivité.

Pour permettre d'améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, de réduire leur dépendance aux importations et de diminuer les coûts de production, l'État soutient la structure collective SICASMART, qui regroupe notamment les éleveurs de bovins, dans l'acquisition de matériel de production de fourrage (enrubannage).

Le plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin est en cours de finalisation, il entre dans une procédure de consultation des acteurs et de validation par la collectivité.

L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM, un outil d'éclairage pour les filières et les pouvoirs publics

Dans l'objectif d'éclairer les orientations et décisions publiques et d'appui aux filières, l'ODEADOM a développé autour de l'observatoire de l'économie agricole des départements d'outre-mer une activité d'étude, d'expertise et de publication de données et d'analyses des secteurs agricoles et agro-alimentaires ultramarins.

A la base, l'observatoire proprement dit, créé en 2016, a été chargé de rassembler et diffuser les données relatives aux appuis publics au secteur agricole ultramarin. Au-delà, il rassemble des données économiques, financières et structurelles relatives au secteur en faisant appel aux différents services statistiques locaux et nationaux. Il développe enfin une activité d'étude à l'écoute de ses interlocuteurs publics et privés. 2020 a été l'année du recensement agricole sur l'ensemble du territoire national, avec des modalités de recueil de données parfois adaptées aux conditions des territoires ultramarins. Les données qui en seront issues seront disponibles à la fin de l'année 2021 et donneront lieu à des exploitations larges.

En 2020, l'observatoire s'est engagé dans :

- Une étude faisant un état des lieux de l'agriculture biologique dans les cinq DROM, et recensant notamment les freins et leviers pour le développement de cette agriculture (à paraître début 2021) ;
- Un travail de repertoriage des études réalisées sur l'agriculture ultramarine, qui devrait être publié mi-2021, dans l'objectif de favoriser les échanges entre acteurs et territoires.
- La réalisation d'une note d'analyse du POSEI, à destination des ministères de tutelle et du conseil d'administration de l'office.



L'observatoire a également participé à différentes réflexions lancées sur la transformation agricole des outre-mer.

Les notes produites précédemment ont fait l'objet d'une mise à jour (autosuffisance alimentaire, richesses et revenus agricoles, bilan des soutiens à l'agriculture, soutiens à l'agriculture biologique). Le bilan de l'ensemble des soutiens publics à l'agriculture pour l'année 2019 a également été réalisé. L'observatoire a par ailleurs poursuivi son travail de complétion et d'affinage de la base de données individuelles de paiement. Cette base a été mobilisée dans la note Bilan des subventions aux exploitations (année de paiement 2018). D'autres réflexions sont en cours en vue de sa valorisation.

La note sur l'emploi agricole en outre-mer a servi de base au colloque de février 2020 sur le thème « L'agriculture et l'agroalimentaire : un gisement d'emplois pour les outre-mer », organisé lors du Salon International de l'Agriculture.

L'ensemble des notes et études de l'observatoire sont disponibles sur le site de l'office : <http://www.odeadom.fr/observatoire>



Vie de l'office, service permanent au service des filières en période de crise

5.1 La gouvernance de l'ODEADOM renouvelée et ses missions consolidées

L'année 2020 a été celle du renouvellement du conseil d'administration de l'ODEADOM. C'est une phase importante dans la mesure où sont nommés par les ministres, les administrateurs qui présideront aux destinées et orientations de l'office pour les 5 années à venir. En effet d'un mandat antérieur de 3 ans, à la suite de modifications règlementaires externes, le mandat a été rallongé, ce qui amène l'office à travailler avec ses nouveaux administrateurs jusqu'en 2024, gage d'une continuité et d'un travail dans la durée qui sont bienvenus.

Mais auparavant le conseil avait été classiquement réuni en février 2020, sous la présidence de Louis-Daniel Bertome, en articulation avec le salon international de l'agriculture (SIA) qui rassemble de nombreux correspondants. Il s'est tenu, pour la première fois, dans l'enceinte du salon, porte de Versailles à Paris pour une séance ordinaire et riche.

Le conseil d'administration dans sa nouvelle composition a été réuni en visioconférence les 22 et 23 novembre.

Ont été nommés dans ce conseil les personnalités suivantes :

Représentants proposés professionnels des territoires

GUADELOUPE : CAPITOLIN Betty - BLOMBOU Gérard

GUYANE : HORTH Sylvie - SANCHEZ Gilles

MARTINIQUE : DJIRE Leila - TOUSSAY Hervé

MAYOTTE : AVICE Corine - HAMADA Ali

LA RÉUNION : MUSSARD Martha - SORRES Joël

ST MARTIN : GIMENEZ Emmanuel

Représentante des salariés:

GUADELOUPE : SAMAR Mylène

Représentant des consommateurs :

LA RÉUNION : SAINGAINY Jean-Michel

Représentants des conseils de FranceAgriMer proposés par FranceAgriMer :

LEDUC Nadine. Vice-présidente du conseil spécialisé horticulture et plantes à parfum.

ROUCHAUSSE Jacques. Membre du conseil spécialisé fruits et légumes.

GARNOT Jean-Philippe. Membre du conseil spécialisé grandes cultures.

Le conseil lui-même compte 43 participants dont 28 votants. Sont membres votants, outre les 16 cités ci-avant, les 5 représentants des présidents des collectivités des territoires ultramarins, les administrations - direction générale des outre-mer (DGOM), direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGPE), secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, direction du budget, direction générale de l'agence de service et de paiement (ASP) - et le président du conseil d'administration de FranceAgriMer. En outre, sont invités aux conseils, sans droit de vote, les préfets des territoires, les présidents des chambres d'agriculture et la

direction de l'ODEADOM. Depuis la création de la délégation, le délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer, M. Arnaud Martrenchar, est également invité aux séances du conseil et y participe activement.

Les administrateurs ont choisi par vote, Monsieur Joël SORRES, de l'île de La Réunion; pour présider ce conseil, ce qui a été concrétisé par décret de nomination du président de la république du 1er février 2021.

Au niveau des filières, les comités sectoriels ont poursuivi leurs travaux. Seul celui consacré aux filières canne sucre rhum a pu se réunir physiquement le 4 mars 2020, toutes les autres séances des conseils se sont tenues - mesures de précaution obligent - en audio ou visioconférence, avec des séances exceptionnelles consacrées aux conséquences de la crise de la Covid-19 dans les territoires ultramarins.

Ces conseils seront également renouvelés, les territoires ont été appelés en fin d'année à proposer de nouveaux représentants, les nouvelles mandatures débiteront au premier semestre 2021.

Les travaux des instances et de l'équipe de l'office s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectif et de performance 2019-2023 dont un suivi précis est assuré par les ministères de tutelle de l'office et par le conseil d'administration. Ce cadre est complété par la lettre de mission au directeur de l'office du mois d'août 2020 qui en détaille les orientations annuelles. Après une année 2019 au cours de laquelle différents options avaient été envisagées pour l'organisation des établissements publics d'accompagnement des outre-mer, la situation est heureusement stabilisée pour l'ODEADOM ce qui a permis à l'office, au cours de cette année compliquée, de se consacrer totalement au service des filières et de la puissance publique.



5.2 Le paiement des aides par l'ODEADOM

En tant qu'organisme payeur des aides européennes en faveur de l'agriculture ultramarine, L'ODEADOM assure le paiement de la quasi-totalité du POSEI France, crédits européens et compléments nationaux (dits « crédits CIOM »). Ceci couvre, le régime spécifique d'approvisionnement (RSA) et d'autre part, de mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) des départements d'outre-mer en compensation de leurs handicaps, à savoir principalement :

- Filière banane ;
- Filière canne sucre rhum
- Diversification végétale
- Structuration de l'élevage
- Aide à l'importation d'animaux vivants
- Dispositif spécifique Mayotte
- Actions transversales

En outre, l'office assure le paiement d'interventions nationales en faveur de l'agriculture des outre-mer hors POSEI. Dans ce cadre, l'ODEADOM soutient principalement les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, les services de conseil, la recherche et l'innovation et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché.

Sur son budget d'intervention l'office conduit des études de filières en vue d'orienter des prises de décision stratégiques concernant l'avenir des productions. Afin d'apporter un éclairage sur la situation des filières, identifier les enjeux et proposer des objectifs, l'office peut mobiliser l'expertise d'autres établissements.

Paiements des aides nationales et communautaires de l'ODEADOM, en €

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Tous territoires	Total
POSEI France et complément national POSEI (exercice FEAGA 2020)	Mesure en faveur des productions agricoles locales (MFPAL)	62 172 978	8 067 035	119 101 301	99 033 925	4 308 516	-	1 200 502	293 884 255,97
	Régime spécifique d'approvisionnement	4 027 624	1 851 454	4 072 697	15 876 164	1 039 146	-	-	26 867 084,14
	Sous-total	66 200 601,54	9 918 488,36	123 173 997,48	114 910 088,86	5 347 661,73	-	1 200 502,13	320 751 340,11
Aides nationales	Aides hors CIOM	889 347,12	1 954 385,35	507 540,13	1 454 912,26	61 149,20	54 625,39	354 347,88	5 276 307,33
	Aide sucre	8 734 604	-	-	29 265 396	-	-	-	38 000 000
	Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	-	-	-	408 158,23	-	-
	Ecophyto	-	-	-	-	-	-	-	281 627,77
	Sous-total	9 623 951,12	1 954 385,35	507 540,13	30 720 308,26	61 149,20	462 783,62	354 347,88	43 557 935,10
Total général	75 824 552,66	11 872 873,71	123 681 537,61	145 630 397,12	5 408 810,93	462 783,62	1 554 850,01	364 309 275,21	

En 2020, le montant global des aides versées par l'ODEADOM a augmenté de 6,57 M€, notamment par une mobilisation accrue des crédits nationaux complémentaires dans le cadre du programme POSEI à hauteur de 44,495 M€, niveau jamais atteint précédemment.

La mise en place du groupement comptable concrétisée au cours de l'année 2020.

Exemple réussi de mutualisation entre établissements publics permettant des gains d'efficience, la création d'un groupement comptable travaillant à la fois pour l'ODEADOM, pour FranceAgriMer, pour l'INAO et pour l'AgenceBio a été effective en 2020. Cette solution permet, sans changement pour les bénéficiaires d'aide, d'optimiser l'organisation, les ressources humaines et les compétences des agences comptables des

établissements. Ce groupement est sous la responsabilité de Joël Tixier, agent comptable de chaque établissement. Ce groupement a fonctionnellement été achevé en décembre 2020 avec le regroupement physique des équipes.

5.3 Les contrôles, les audits et la certification

Etant reconnu comme organisme payeur de l'Union européenne, l'ODEADOM sécurise l'ensemble de la chaîne de paiement des aides jusqu'aux bénéficiaires et inscrit au cœur de son fonctionnement des dispositions strictes relatives à son organisation et à son action.

L'Office présente pour l'année 2020 de bonnes performances, au prix d'un investissement important et de dialogues approfondis avec l'ensemble des interlocuteurs sur le sujet : Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP), Ministères de tutelle, Commission européenne, Cour des comptes française et européenne.

Le contrôle des bénéficiaires du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)

En complément des contrôles administratifs effectués lors de l'instruction des demandes d'aide, des contrôles sur place (CSP) sont réalisés auprès d'un échantillon de bénéficiaires. Plusieurs corps de contrôle les réalisent, selon deux modalités : contrôles avant paiement et contrôles a posteriori.

Les contrôles sur place avant paiement

Ces contrôles sont effectués selon un plan de contrôle annuel établi par l'ODEADOM. Certains sont réalisés directement par l'Office et d'autres sont délégués aux DAAF via les conventions de représentation territoriale.

En 2020, la situation sanitaire mondiale a conduit la Commission européenne à publier au printemps 2020 un règlement dérogatoire abaissant le taux minimum de CSP à réaliser de 5 à 3 % du nombre de demandes d'aide et des montants demandés. Les conditions de réalisation des CSP ont également été adaptées : des possibilités de CSP après paiement ont été ouvertes, et des contrôles réalisés à distance, sur base documentaire, ont été expérimentés. La Commission européenne a donc autorisé des dérogations, tout en maintenant l'exigence de sécurisation des fonds européens et nationaux.



Les contrôles a posteriori

30 à 40 contrôles a posteriori sont réalisés chaque année après le paiement des aides, sous l'égide de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), par la Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole et les Services régionaux d'enquêtes des Douanes. Pour 2020, le montant à reverser suite à ces contrôles s'est élevé à 227 547 €, représentant moins de 1% des montants contrôlés.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des CSP

La principale anomalie, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, porte sur les défauts de traçabilité : absence de comptabilité matière, quantités présentées à l'aide surestimées ou non justifiées, incohérences ou écarts de quantités, défauts de pesées. Les autres anomalies sont multiples et spécifiques à chaque régime d'aide.

Les chiffres présentés ci-dessous relatifs aux demandes d'aide et aux montants contrôlés concernent les dépenses payées sur Fonds européen agricole de garantie (FEAGA). Toutefois, l'ODEADOM contrôle également les dépenses payées sur le fonds national.

Mesures	Nombre de demandes d'aide	Nombre de contrôles sur place et taux de contrôle	Montant d'aide contrôlé en € et taux de contrôle	Taux d'erreur détecté en contrôle sur place sur la partie aléatoire (*)
Aides directes aux producteurs de banane et de canne à sucre	5862	202 (3%)	25 971 006 (18%)	0.04%
Autres aides aux filières agricoles	372	33 (8%)	65 297 949 (66%)	0.01%
Régime spécifique d'approvisionnement	2283	84 (3%)	1 512 705 (5%)	Sans objet car pas de tirage aléatoire en 2020

(*) Le taux d'erreur constaté est important car un taux d'erreur supérieur à 2 % (sur la partie aléatoire de l'échantillon) traduit, pour la CCCOP, une faiblesse du dispositif d'aide.

5 | Vie de l'office, service permanent au service des filières en période de crise



La certification des comptes de l'ODEADOM comme organisme payeur

Conformément au règlement (UE) n° 908/2014, les audits de la CCCOP sont annuels et aboutissent à l'établissement d'un rapport adressé à la Commission européenne qui justifie la décision de la certification des comptes de l'organisme payeur. Les travaux réalisés portent d'une part, sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, le fonctionnement des contrôles internes et des procédures, les modalités de protection des intérêts financiers de l'Union et d'autre part, sur la régularité des régimes de soutien du FEAGA dans le cadre du POSEI.

Concernant l'exercice financier 2020, la CCCOP constate que l'ODEADOM remplit les conditions d'agrément ; que ses comptes annuels et ses déclarations relatives aux dépenses sont exacts ; que les procédures garantissent avec une assurance raisonnable le respect des règles de l'Union et ainsi que les intérêts de l'Union sont protégés. Les recommandations émises sont traitées de manière approfondie.

Les procédures mises en place lors notamment des périodes de confinement de l'année 2020 pour poursuivre l'instruction et le paiement des aides ont été reconnues efficaces et correctement sécurisées.

Si les montants exclus du financement européen ne sont connus que dans le courant du mois d'avril avec la lettre d'observation de la Commission européenne, le montant prévisionnel proposé dans le rapport de certification s'élève à 53 000 €, soit moins de 0.1 % des sommes versées.

L'audit réalisé par la Commission européenne auprès de la CCCOP en décembre 2020, dont les conclusions écrites n'ont pas encore été communiquées, n'a pas soulevé de point majeur concernant l'ODEADOM.

Audit de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la déclaration d'assurance (DAS).

La Cour des comptes européenne met en œuvre des audits dans tout le territoire de l'Union. Ces travaux sont utilisés à l'appui de la décharge annuelle par laquelle le Parlement européen décide si la Commission a exécuté le budget de l'exercice précédent de manière satisfaisante. Dès lors que des anomalies sont constatées, l'ODEADOM, en lien avec les différents services administratifs centraux et locaux prend les mesures correctives et préventives.

Contrôle interne

Le contrôle interne comprend l'ensemble des dispositifs mis en place par l'ODEADOM pour maîtriser les risques et ainsi garantir que ses tâches sont effectuées dans le respect de la réglementation. Le contrôle interne inclut les enjeux de déontologie et de lutte contre la fraude.

Parmi les outils du contrôle interne, l'ODEADOM doit disposer d'un service d'audit interne chargé de vérifier que les procédures de contrôle interne sont mises en œuvre et sont suffisantes pour garantir le respect des réglementations. L'audit interne est depuis 2019 réalisé avec l'appui d'un cabinet d'audit. Les audits internes restitués en 2020 ont porté sur l'aide à l'importation d'animaux vivants, la transformation de la canne en rhum et la structuration de l'élevage. Aucune recommandation majeure n'a été émise.

5.4 Budget de fonctionnement et ressources humaines

L'Office fonctionne avec un budget courant de 6 M€ dont l'essentiel correspond aux salaires des agents.

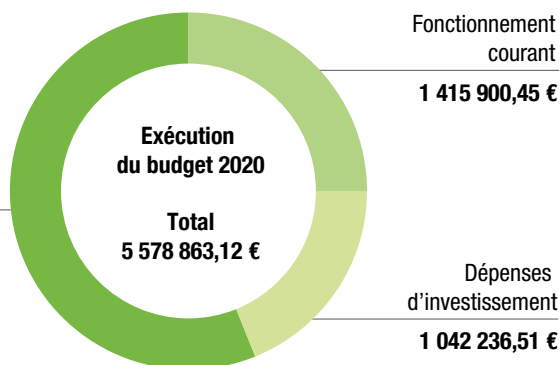
L'office n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège à Montreuil est dans un bâtiment (Arboreal) partagé entre plusieurs établissements publics (FranceAgriMer, ASP, INAO IFCE ONF, ...). L'investissement correspond à des achats informatiques.

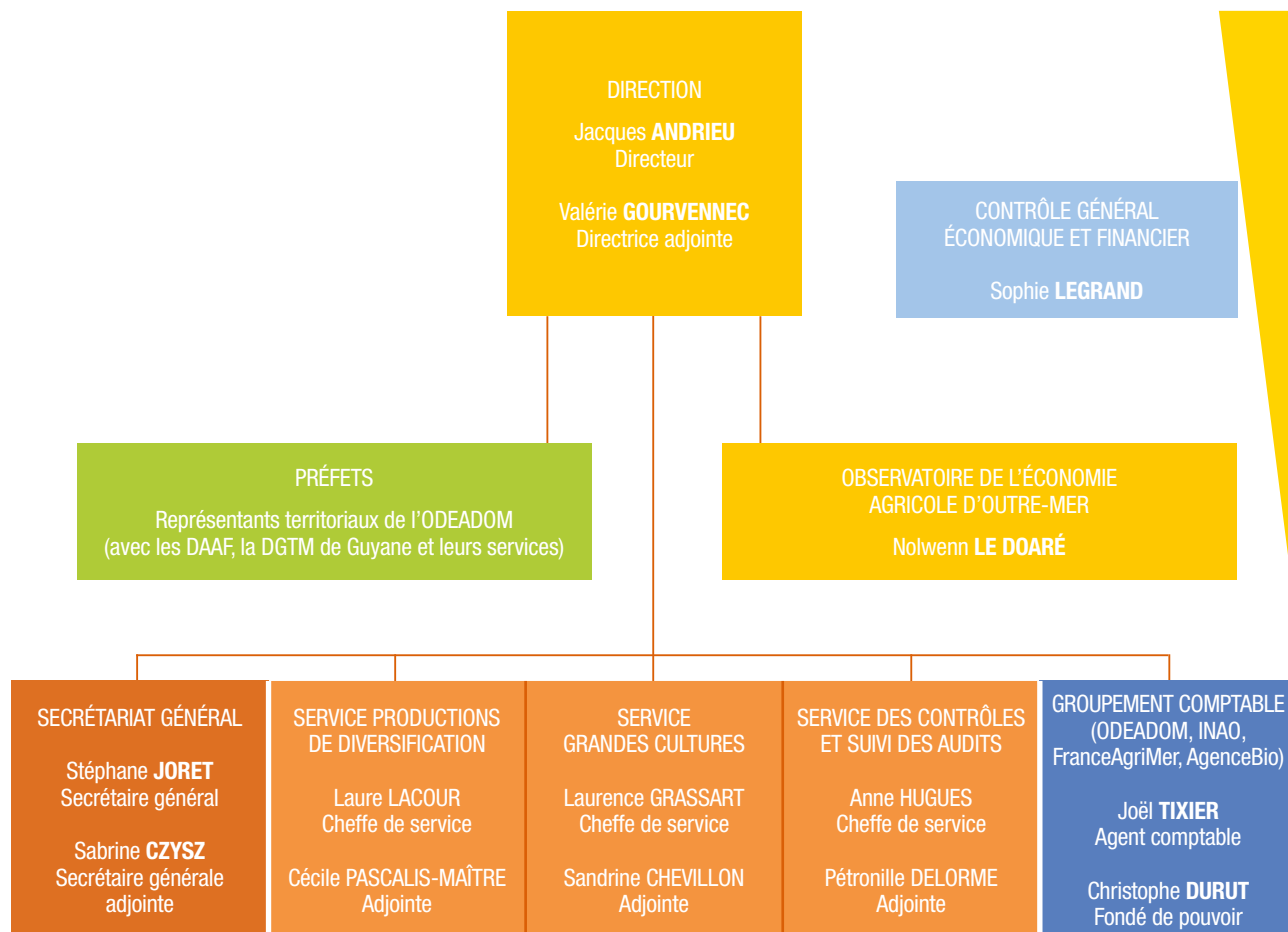
Les effectifs sont stables avec un plafond d'emploi fixé à 41 « ETPT » (équivalents temps plein travaillés) et une utilisation proche de ce plafond modulo les départs et renouvellements dans les équipes.

Exécution du budget 2020 en euros

Dépense de personnel	3 120 726,16
Fonctionnement courant	1 415 900,45
Dépense d'investissement	1 042 236,51
TOTAL	5 578 863,12

Dépenses de personnel
3 120 726,16 €





5.5 La refonte du système d'information

Le schéma directeur du système d'informations de l'établissement pour la période 2019-2022 :

- Prend en compte les contraintes liées à l'agrément de l'ODEADOM d'organisme payeur des aides POSEI ;
- Est en adéquation avec le schéma directeur du ministère chargé de l'Agriculture ;
- Présente un chiffrage précis de la trajectoire.

La refonte complète du système d'informations de l'établissement s'achèvera en 2022, elle confirme l'axe central que constitue désormais l'outil ANDROMAID, pivot autour duquel l'ensemble des modules seront rattachés.

L'ODEADOM a poursuivi en 2020 la rédaction des cahiers des charges relatives aux différentes aides par filière avec un volet télé-services et aux fonctionnalités génériques du socle commun de services. L'ensemble des modules « métiers » contiendront un volet télé-déclaration ou téléprocédure, destiné à faciliter l'usage à la fois pour les bénéficiaires et les services instructeurs, dans une approche de modernisation et de simplification.

En 2020, les travaux ont plus spécifiquement porté sur la consolidation du socle commun d'ANDROMAID, le raccordement du logiciel banane à ANDROMAID, la finalisation d'une part de la télé-déclaration pour la mesure « Structuration de l'élevage » et d'autre part, le raccordement du logiciel RSA à ANDROMAID.

Pour le développement des téléservices, l'ODEADOM a adapté le portail d'acquisition de données (PAD) initialement développé par

FranceAgriMer. Les prochains travaux retenus dans le schéma directeur de poursuivront sur la période 2021-2022, notamment l'intégration des aides canne-sucre-rhum et végétales à ANDROMAID ainsi que les modules relatifs aux créances, aux contrôles et aux éditions.

Cette refonte constitue un investissement important pour l'ODEADOM, à la fois financier et en implication de ressources humaines ; investissements indispensables pour améliorer sensiblement le niveau de service aux usagers et aux correspondants, tout en garantissant un niveau de sécurité maximal.



Vie de l'office, service permanent au service des filières en période de crise

5.6 Présence au SIA et autres actions de communication

L'ODEADOM a été présent une nouvelle fois, en 2020, au **Salon International de l'Agriculture (SIA)**, au cœur de l'espace outre-mer sur un stand toujours animé et qui est un lieu focal de nombreux événements et rencontres. L'office a eu l'honneur de recevoir sur son espace une visite du premier ministre, des ministres de l'agriculture et des outre-mer et de très nombreux partenaires pour des réunions de travail et des partages de convivialité.

L'édition 2020 a présenté une importance particulière alors que sont portées dans les outre-mer des ambitions fortes à la suite notamment des orientations tracées par le président de la république en octobre 2019.

Au niveau des animations, toutes les heures « le quizz des outre-mer » permettait au grand public de tester ses connaissances de façon ludique et de découvrir l'agriculture d'outre-mer et ses produits phares. De plus, l'animation « cuisinons outre-mer », proposée deux fois par jour et animée par le chef **Brice-Lurent Dubois** spécialiste de la gastronomie outre-mer, proposait aux visiteurs

du salon, un atelier original de dégustation des produits agricoles ultramarins. Les plus jeunes n'étaient pas en reste car un jeu interactif sur écran géant tactile leur était destiné.

Par ailleurs, l'ODEADOM a organisé comme chaque année, sur son stand, la remise, par le ministre de l'agriculture, des médailles d'or du Concours Général Agricole (CGA) des produits d'outre-mer aux agriculteurs et transformateurs ultramarins.

Lors de ce salon, s'est tenu le cinquième colloque organisé par l'ODEADOM sur le thème « L'agriculture et l'agroalimentaire : un gisement d'emplois pour les outre-mer ». Ouvert par **Monsieur Emmanuel Berthier**, Directeur Général des outre-mer, de nombreux acteurs (représentants des consommateurs, de la distribution, des producteurs et des transformateurs, ...) ont fait part de leurs analyses et propositions lors des deux tables rondes particulièrement animées, respectivement consacrées aux thèmes suivants :

- Les besoins en emplois directs et indirects
- Les réponses proposées.



La communication de l'ODEADOM en 2020

En tant qu'établissement public en charge du développement économique de l'agriculture des outre-mer, l'ODEADOM au titre de sa mission de service, diffuse et communique un certain nombre d'informations utiles à ceux qui y sont impliqués. Il organise ou participe également à des événements dans le cadre de ses missions, colloques, salons, conférences...

En termes de support d'information, l'office diffuse régulièrement à ses correspondants des données, des rapports, selon différents canaux :

- via son rapport d'activité annuel qui s'efforce de tracer un panorama complet de l'activité de l'année ;
- via son site internet www.odeadom.fr, réorganisé en 2018 il fera l'objet d'une actualisation en 2021 ;
- via sa lettre d'information « la lettre Océane », bulletin initié en 1997, qui a été relancé cette année (numéro 22 diffusé en juillet 2020, numéro 23 en décembre 2020) avec une parution que l'établissement souhaite stabiliser à 3 numéros/an (prochain numéro en avril 2021) ;
- Par le biais de l'observatoire de l'économie agricole d'outre-mer de l'ODEADOM, méritant une mention particulière, qui offre un panorama complet des mesures prises en faveur du secteur agricole dans les territoires ultramarins, qui élabore sur cette base des rapports diffusés et donne la possibilité d'accéder à l'ensemble des données publiques via l'interface **VisioNet**.

L'office souhaite progresser sur le recueil et la diffusion de rapports et données relatifs à l'économie agricole des territoires ultramarins, qu'ils soient réalisés en propre, financés dans le cadre des crédits qu'il met en œuvre, ou fournis par des partenaires, permettant une meilleure accessibilité et un partage ou transfert des résultats, ceci notamment via son site internet rénové.

En termes d'événements, au-delà du SIA, l'ODEADOM organise, participe ou finance des séminaires thématiques, du type Ecophyto qui a pour objectif de faire l'état des lieux exhaustifs de la mise en œuvre du plan dans les DOM (financé dans le cadre de la convention avec l'OFB), ou encore le colloque vanille en 2020, le séminaire sur les plantes à parfum aromatiques et médicinales ou autres événements consacrés à des filières particulières.



Une période marquée par le COVID 19 : Perspectives 2021

La pandémie de Covid 19 a affecté fortement l'année 2020 et impactera à nouveau l'année 2021. Le SIA 2020 a été amputé d'une journée, tous les autres événements susceptibles de rassembler l'agriculture des différents territoires ont été annulés depuis. Les réunions des comités sectoriels et du conseil d'administration se font depuis via audio ou visio-conférence.

En 2021, le Salon International de l'Agriculture ne se tient pas et il règne encore aujourd'hui une forte incertitude quant à la possibilité d'organiser ou de participer à des événements, au moins au cours des premiers mois de l'année.

L'office entend cependant prendre date pour être présent au service des filières partenaires pour organiser dès que possible en cours d'année 2021, en métropole ou au sein des territoires, les rencontres qui seront nécessaires et attendues.

Enfin les contraintes d'organisation et de transport liées à cette pandémie ont fortement affecté les modes de travail de l'établissement. Cela a notamment engendré la mise en place de nouveaux modes de communications internes à l'office (création d'un bulletin d'information interne, dialogue social renforcé, assemblées générales en visio-conférences, dématérialisation et développement de nouveaux modes de dialogues) et avec les partenaires (mise en place de visio-conférences régulières avec les DAAF, développement de ces outils avec les partenaires professionnels, nouveaux types de concertations ouvertes). Autant d'initiatives généralement réussies et appréciées, imposées par les événements, dont il conviendra de capitaliser les aspects positifs.

5.7 Les partenariats

Les partenariats de l'ODEADOM sont de deux natures :

- Technique : qui vise à accompagner les producteurs dans leur développement sur des thématiques identifiées
- Fonctionnel : dont l'objectif est de renforcer les moyens de l'établissement pour la réalisation de ses missions par la mutualisation et ou la formalisation de complémentarités.

L'ODEADOM contribue chaque année au pilotage des réseaux de référence, de l'axe territorial du plan Ecophyto ainsi qu'au financement de quelques projets portés par le réseau **RITA**.

Réseaux de Référence 2020

Le chapitre IV du **Programme POSEI France** prévoit un dispositif d'élaboration et de collecte de référence technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières. Sa mise en œuvre est assurée par voie de convention cadre 2014-2020 avec l'institut de l'élevage pour les filières d'élevage et l'Acta pour les filières végétales, ainsi que de conventions annuelles d'application.



51 exploitations sont suivies contre 39 fin 2019 sur 10 cultures pivot différentes sur trois territoires Guadeloupe, Martinique et La Réunion.

Les résultats sont hétérogènes, et après 5 années de suivi, on compte 40 fiches validées et exploitées. L'année a été marquée par des aléas climatiques successifs de type sécheresse prolongée, pics de chaleur, pluie diluvienne entraînant de fortes pertes et une baisse significative des rendements. Le suivi du réseau a été fortement perturbé du fait des restrictions de déplacement liées à la pandémie entraînant l'annulation des déplacements, des restitutions collectives avec la mise en place d'un suivi à distance, moins efficace. Ces facteurs ont eu pour conséquence une exécution budgétaire évaluée à 54 %.

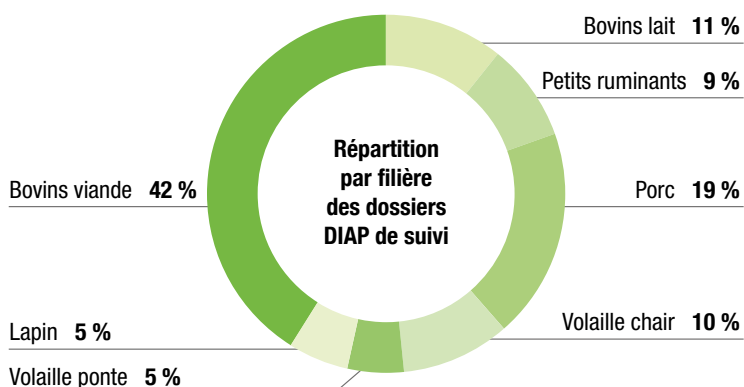


S'agissant du réseau Élevage, déployé sur l'ensemble des départements à l'exception de Mayotte, 114 dossiers de suivi d'exploitation validés sur 200 pour 8 filières sur 4 territoires (-14 exploitations). On observe un effritement dû aux difficultés à remplacer les fermes (souhait du producteur, arrêt d'exploitation, ...), couplé de disponibilités limitées des structures accompagnantes. Néanmoins, il en résulte 22 systèmes **RUM & MONOG** avec références technico-économiques actualisées selon 2 niveaux de fonctionnement et de performances :

Cas-Type Objectif : résultats technico-économiques et coût de production d'une exploitation avec un niveau optimisé de fonctionnement et de performances tel que peut déjà exister sur le terrain, avec conseil et accompagnement techniques.

Exploitation Standard : résultats technico-économiques et cout de production d'une exploitation avec niveau et de performances plus représentatif de l'univers existant. Écart de résultats avec Cas-Types Objectif = marge de progrès. Le taux de réalisation budgétaire avoisine les 70 %.

Pour les deux réseaux, l'année 2020 le financement par prestations pour les organismes chargés du suivi, à un financement FEADER via des Appels à Projet (AAP) s'est poursuivi ou via les crédits d'orientation territorialisés de l'Odeadom.





L'année 2020 du plan **Ecophyto** a été marquée par le solde et la fin d'une grande partie des projets et convention signée en 2018. On note la présence de projet dans tous les DOM à l'exception de Mayotte.

Six projets avaient pour intérêt la création de connaissance sur les usages vides, mal pourvus et pourvus exclusivement par des préparations chimiques de synthèses :

- Le projet **PCT-UM** de l'**ARMEFLHOR**
- Le projet **TRAPOH** du **GIE eRcane** portant plus particulièrement sur l'homologation et test d'herbicide, la mise au point d'itinéraire technique de désherbage et sur de la formation
- Le projet **PBI-COE2M** du **FREDON** portant sur l'élaboration de lutte biologique contre trois ravageurs : le thrips du melon, la chenille de la teigne du chou et l'aleurode de l'anthurium
- Le projet du **CTCS Martinique**
- Le projet **PREUV2** du **CTCS Guadeloupe** portant plus particulièrement sur la recherche et l'expérimentation de lutte phytosanitaire contre le psylle des agrumes

D'autres projets ont également pris fin comme :

- Le projet de l'**EARL Thieubert** en Martinique portant sur l'élaboration et l'expérimentation d'un désherbeur de la Canne à sucre
- Le projet de la **Chambre d'agriculture de Guadeloupe** portant sur le développement d'une technique alternative au paillage papier
- Le projet de l'**EPLEFPA** portant sur le développement de la filière mangue et pitahaya biologique à la Réunion

Certains projets ont été prolongés pour encore une année comme celui du CPA sur le développement de nouvelles solutions de plastiques biodégradables dans l'agriculture. Le projet Martiniquais PREUV 2, celui de l'ARMEFLHOR ainsi que le projet du **GIE eRcane Agriécoh** portant sur le développement d'agroéquipement et innovation économe en herbicide dans la canne à sucre à la Réunion ont également été signés une nouvelle fois pour continuer jusqu'en 2020.

L'année 2020 a également vu les projets et conventions signés en 2019 se poursuivre. Parmi ceux-là Le **CIRAD** avec le projet **GEMDOTIS** de recherche sur la Bactrocera Dorsalis de la Mangue et le projet **JEVI** de l'**EPLEFPA**.

Par ailleurs l'évaluation des projets pour l'appel à projet 2020-2021 a débuté avec une quinzaine de projets au stade du dépôt des lettres d'intention. Une première évaluation et sélection ayant eu lieu, pour une enveloppe de 800 000€, 9 projets restent en lice, représentant tous les DOM à l'exception de la Martinique et de la Guyane. La phase finale de sélection aura lieu au cours du premier semestre 2021.

Sur le plan fonctionnel

Le groupement comptable est une structure juridique particulière, sans personnalité morale ni autonomie financière, ayant vocation à fournir les services d'une agence comptable à plusieurs établissements publics que sont **FranceAgrimer**, **l'INAO**, **l'Agence Bio** et **l'ODEADOM**. Chaque établissement conserve sa comptabilité propre. Le fondement juridique de ce groupement est une convention.

Son installation fonctionnelle envisagée à partir du 1^{er} mai 2020 durant la 1^{ère} période de confinement a été reportée au 1^{er} décembre 2020

L'office mutualise un certain nombre de moyens avec FranceAgrimer sur des thématiques spécifiques ayant vocation à renforcer le fonctionnement l'établissement dans la réalisation de ses missions :

- Par voie de conventions régulièrement renouvelées, l'ODEADOM bénéficie, outre la sous-location de ses locaux, d'un certain nombre de prestations (logistique et moyens généraux, accord de niveaux de service informatique, restauration, accès au service médical et social, abonnement presse)
- La mise à disposition d'une plateforme d'acquisition de données pour la mise en place des télé-procédures pour les aides POSEI qui a fait l'objet d'une convention tarifée signée le 27 novembre 2018,
- La mise à disposition de l'outil Visio net ayant pour objet de développer l'observatoire des aides,
- L'élaboration de procédures visant à articuler le contrôle sur les aides du POSEI et de l'organisation commune de marché pour les Fruits et légumes.

Le 25 février 2020 les 4 établissements Fam, Inao, Agence Bio et l'Odeadom ont conclu une charte portant création d'un Comité de coordination des études sur la connaissance des marchés et des filières. Il a en outre comme objectif de préparer les programmes d'informations et d'études économiques de l'année suivante.

Depuis 2017, année au cours de laquelle les conventions de représentation territoriale ont été signées avec les préfets, l'ODEADOM renforce ses liens avec les services des DAAF, au travers de la mise en place de nouvelles procédures, de délégations de signature pour une partie des engagements améliorant ainsi les procédures administratives. Face à ses évolutions organisationnelles, ces conventions font l'objet d'adaptation par voie d'avenant chaque année.



La convention de service pour le fonctionnement de la liaison informatique **GUN** définissant la nature et les modalités des échanges spontanés de données électroniques entre les l'ODEADOM et la Douane et les droits d'exploitations et de diffusion de ces données se poursuit.



Ce rapport annuel
peut être téléchargé
sur www.odeadom.fr



12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
www.odeadom.fr



ODEADOM
Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer